Projet de construction de l'autoroute 30 de Sainte-Catherine à l'autoroute 15 par le ministère des Transports

Requêtes d'audience publique

Janvier 2002

Projet de construction de l'autoroute 30 de Sainte-Catherine à l'autoroute 15 par le ministère des Transports

Requérants (CR3)

1- **COMITE PARC DES RAPIDES INC.** M. Louis Salconi, président 633, av. Alepin LaSalle (Québec) H8P 2E3 Tél. : (514) 366-0757 – Télec. : (514) 366-3792 Courriel : parcdesrapides@videotron.ca	2- **MOSTI MONDIALE INC. ET 3091287 CANADA INC.** 6865, Route 132 Ville de Sainte-Catherine (Québec) J0L 1E0 Représenté par M^me^ Louise Bélanger, avocate Fasken Martineau DuMOULIN s.r.l.
3- **METRO RICHELIEU 2000 INC.** M. Martin Allaire, ing. Vice-président, immobilier 7151, rue Jean-Talon Est, 3^e^ étage Ville d'Anjou (Québec) H1M 3N8 Tél. : (514) 356-5800	4- **M. JEAN-CLAUDE MONETTE** 1, Route 132 Delson (Québec) J0L 1G0
5- **COMITE INTERMUNICIPAL D'AMENAGEMENT DE L'AUTOROUTE 30 SUD INC.** M. Normand Cool, président	6- **M^ME^ SUZANNE GERVAIS** 30A, rue Monette Delson (Québec) J0L 1G0
7- **VILLE DE SAINTE-CATHERINE** M. Réjean Parent, ing., directeur général 5465, boul. Marie-Victorin Ville Sainte-Catherine (Québec) J0L 1E0 Tél. : (450) 632-0590	8- **LE COMITE DE L'AUTOROUTE 30 SUD INC.** M. Pierre Arcouette Case postale 3 Ville Sainte-Catherine (Québec) J0L 1E0
9- **M. PIERRE COTE** 568, Route 132 Saint-Constant (Québec) J5A 1V2	10- **M. PIERRE LABELLE**
11- **LE CONSEIL REGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MONTEREGIE** M. Gilles J. Gauthier, président 283, boul. Laurier, bureau 204 Saint-Basile-le-Grand (Québec) J3N 1M2 Tél. : (450) 441-3371 – Télec. : (450) 441-3307 Courriel : info@crem.qc.ca Site web : www.crem.qc.ca	12- **M^ME^ LUCIE GERVAIS** Sainte-Catherine (Québec)
13- **M. RICHARD MAROIS** Président de Résidant Vert 1751, rue Richardson, bureau 6503 Montréal (Québec) H3K 1G6	14- **M. ALEXANDRE LAMPRON** Vice-président d'Accès Roussillon 17, av. Abbaye Candiac (Québec) J5R 2A8 Tél. : (450) 444-2403 Cell. : (514) 831-6475
15- **M^ME^ MARTHINE-MARLENE WENDLING** Greenfield Park (Québec)	16- **COMITE ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE (ZIP)** M. Luc Bergeron, président 1751, rue Richardson, bureau 6503 Montréal (Québec) H3K 1G6 Té.l : (514) 934-0884 Télec. : (514) 934-0247

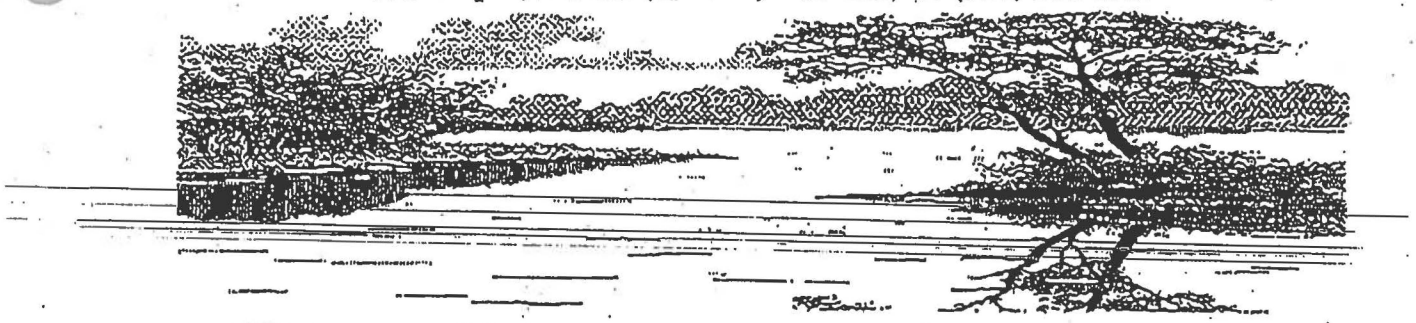
Projet de construction de l'autoroute 30 de Sainte-Catherine à l'autoroute 15 par le ministère des Transports

Requérants (CR3)

17- **AZIMUTH MACHINERIE** M[me] Louise Forget, présidente 6040, Route 132 Ville Sainte-Catherine (Québec) J0L 1E0	18- **M. JOHN FENCHAK** 15, Route 132 Delson (Québec) J0L 1G0
19- **M. FENCHAK** 2610, rue Préfontaine Montréal (Québec) H1W 2P5	20- **M. BISHI CANCOU** 2A, rue Lanctôt Saint-Constant (Québec) J5A 1A3
21- **M. FREDERIC LEGARE** 128, rue Dumouchel Châteuaguay (Québec) J6J 3E9	22- **M. CLAUDE CARRIERE** 15, Route 132 Delson (Québec) J0L 1G0
23- **M. LEOPOLD FORCIER** 1465, rue des Érables Sainte-Catherine (Québec) J0L 1E0	24- **L'ÉQUIPE GILLES PEPIN** **ACTION MUNICIPALN SAINT-CONSTANT** 135, rue Saint-Pierre, suite 102 Saint-Constant (Québec) J5A 2G9
25- **M. NORMAND LAFORCE** 89, rue Georges-Gagné Delson (Québec) J0L 1G0	26- **M[ME] VIRGINIE LAFORCE** 89, rue Georges-Gagné Delson (Québec) J0L 1G0
27- **M[ME] SYLVIE DESAUTELS** 4065, rue Saint-Laurent Sainte-Catherine (Québec) J0L 1E0 Tél : (450) 635-1332	28- **M. YVON THIBAULT** 220, rue Principale Delson (Québec) J0L 1G0
29- **M. CLAUDETTE THIBAULT** 220, rue Principale Delson (Québec) J0L 1G0	30- **M. RENE VAILLANCOURT** 5885, rue Léo-Ayotte Sainte-Catherine (Québec) J0L 1E0
31- **M[ME] GINETTE GINGRAS** 5885, rue Léo-Ayotte Sainte-Catherine (Québec) J0L 1E0	32- **M. ANDRE HUOT** 1720, rue de l'École Sainte-Catherine (Québec) G0A 3M0
33- **M[ME] MANON DUCHAINE** 1720, rue de l'École Sainte-Catherine (Québec) G0A 3M0	34- **M[ME] FERNANDE HUOT** 1720, rue de l'École Sainte-Catherine (Québec) G0A 3M0
35- **M. MARC HUOT** 1720, rue de l'École Sainte-Catherine (Québec) G0A 3M0	36- **M. LEO SAMSON** 271, rue Létourneau Saint-Constant (Québec) J5A 2A6

COMITÉ PARC DES RAPIDES INC.

633 Alepin, LaSalle (Québec) H8P 2E3, ☎ (514) 366-0757



PAR TÉLÉCOPIEUR ET PAR COURRIEL

LaSalle, le 11 janvier 2002

L'Honorable André Boisclair
Cabinet du ministre d'État à l'Environnement
et à l'Eau et ministre de l'Environnement
Ministère de l'Environnement du Québec
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audiences publiques pour le projet de construction de l'autoroute 30 de Ville Sainte-Catherine à l'Autoroute 15 par le ministère des Transports du Québec.

Monsieur le ministre,

Le Comité Parc des Rapides Inc., de par son mandat et depuis 1996, fait office de gardien du patrimoine naturel inhérent au fleuve Saint-Laurent et, plus particulièrement en bordure de Montréal. En tant que comité de citoyens, nous veillons au grain quant à la protection des droits des usagers du fleuve, ses écosystèmes et habitats naturels. Notre mission première consiste en la sensibilisation de la population (niveau national) sur les problématiques touchant notre patrimoine naturel et sur les actions ou inactions y reliées pour soit bien en informer les citoyens soit, tout simplement, contribuer à la solution de(s) problème(s).

La séance d'information tenue par le BAPE le 12 décembre dernier ne donnait qu'un portrait flou de la réalité. Nous ne pouvons accepter cela, monsieur le ministre; les citoyens doivent savoir précisément à quoi s'en tenir quant il s'agit de l'avenir de leur communauté et des changements que subira le patrimoine naturel collectif.

---

[1] FAX : (514) 366-3792 ✉ parc.des.rapides@videotron.ca

[2] Dû au drainage de la nappe phréatique, à la pollution du fleuve par les eaux de ruissellement, à la détérioration d'habitats fauniques, etc.

Par ailleurs, nous verrions d'un bon œil la loyauté d'un gouvernement qui ne négligerait pas de bien informer les citoyens de toute la perturbation environnementale[2] qu'engendreront les travaux nécessaires à la réalisation d'un tel projet. Et sommes-nous tous vraiment conscients de l'impact économique que subiront les municipalités par suite de la déviation de la circulation automobile de la route commerciale utilisée présentement?

Aussi, nous vous demandons respectueusement que le BAPE reprenne le dossier en main et que des audiences publiques sérieuses soient tenues par celui-ci dans les plus brefs délais.

Nous vous remercions d'avance de votre bonne attention aux présentes et vous prions d'agréer, monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

L Salconi

Louis Salconi
Président

CC L'Honorable David Anderson
Environnement Canada

Fasken Martineau DuMoulin s.r.l.
Avocats
Agents de brevets et marques de commerce

Tour de la Bourse
Bureau 3400, C.P. 242
800, Place Victoria
Montréal (Québec) Canada H4Z 1E9

514 397 7400 Téléphone
514 397 7600 Télécopieur

www.fasken.com

FASKEN MARTINEAU

Louise Bélanger
Direct 397-7567
lbelanger@mtl.fasken.com

Le 10 janvier 2002
N° de dossier : 102251.18

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
REÇU LE
14 JAN. 2002
CABINET DU MINISTRE
RÉF.:

PAR TÉLÉCOPIEUR
ET PAR MESSAGER

Monsieur André Boisclair
Ministre d'État à l'Environnement et à l'Eau
Ministère de l'Environnement
675, boul. René-Lévesque Est
30ième étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet : **Demande d'audience publique – Projet de construction de l'autoroute 30 de Sainte-Catherine à l'autoroute 15 par le ministère des Transports**

Monsieur le ministre,

Au nom de nos clientes, Mosti Mondiale inc. et 3091287 Canada inc., nous demandons la tenue d'une audience publique relativement au projet de construction de l'autoroute 30 de Sainte-Catherine à l'autoroute 15 par le ministère des Transports.

Mosti Mondiale inc. est un chef de file dans l'importation et la production de moûts. Seule entreprise indépendante à oeuvrer dans le secteur de la vinification maison au Canada, elle possède un réseau de distribution pancanadien et américain. 3091287 Canada inc. est l'actionnaire unique de Mosti Mondiale inc. et le propriétaire des installations exploitées par Mosti Mondiale inc.

Ces installations, totalisant 60 000 pieds carrés, sont situées au 6865, Route 132, à l'intersection de la rue Pasteur, en la Ville de Sainte-Catherine. Elles sont donc immédiatement en façade de l'emprise du ministère des Transports, **d'où l'intérêt direct** de Mosti Mondiale inc. et 3091287 Canada inc., particulièrement quant à la localisation et au tracé de l'autoroute, des voies de service, des accès autoroutiers et des traverses pour les rues locales à Sainte-Catherine, soit à l'extrémité ouest du projet.

Or, la localisation et le tracé du tronçon projeté de l'autoroute 30 situé directement en façade de la propriété de 3091287 Canada inc., incluant ses voies de desserte et ses traverses, ont subi de nombreuses modifications entre le *Rapport final de l'étude d'impact soumise au ministre de l'Environnement* par le ministère des Transports, en juin 1998 (document PR3) et *l'Addenda à l'étude d'impact soumise au ministre de l'Environnement* par le ministère des Transports le 3 décembre 2001 (document PR3.2.1) :

- dans le rapport PR3 de juin 1998, le tracé de l'autoroute 30, à l'extrémité ouest du projet, tel qu'il apparaît sur la carte 14A de l'*Annexe cartographique à l'étude d'impact soumise au ministre de l'Environnement* en juin 1998 (document PR3.3), empiétait sur la propriété de 3091287 Canada inc. de façon telle que la réalisation du projet du ministère des Transports nécessitait l'expropriation totale de sa propriété, tel que le reconnaissait d'ailleurs le ministère (document PR3, à la page 240);

- la situation s'avérait ridicule puisqu'au même moment, vu l'essor de Mosti Mondiale inc., 3091287 Canada inc. procédait à l'agrandissement de son bâtiment industriel, en doublant pratiquement sa superficie, agrandissement qui fut terminé dès septembre 1998;

- dans les circonstances, un représentant du ministère montra à notre cliente un tracé complètement différent du tronçon de la future autoroute 30 situé en façade de sa propriété, lequel tracé apparaissait sur un plan de monsieur Normand Duplessis, arpenteur-géomètre, en date du 8 mars 1996, portant le numéro 622-86-HO-238;

- sur la foi du tracé apparaissant sur ce plan et des représentations des officiers autorisés du ministère des Transports, 3091287 Canada inc. signait une convention par laquelle elle acceptait de céder au ministère des Transports les lots 668-2-1 et 652-31-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine, circonscription foncière de Laprairie, lesquels lots étaient requis pour constituer l'emprise de la future autoroute 30 selon le nouveau tracé;

- en contrepartie, dans la même convention, le ministère des Transports garantissait à 3091287 Canada inc. qu'elle bénéficierait en tout temps, présent et futur, d'un accès direct de son immeuble à la rue Pasteur de même qu'à la route 132 sujette à devenir une voie de desserte. Le ministère des Transports garantissait également que l'actuelle rue Pasteur demeurerait une voie de circulation dans les deux sens. Le tout appert à une convention intervenue entre sa Majesté du Chef du Canada et 3091287 Canada Inc. les 16 mars et 22 avril 1999, laquelle est annexée à la présente;

- donnant suite à cette convention, un acte de vente intervenait entre les parties ci-haut mentionnées, lequel acte comportait, outre la vente des deux parcelles de lot, une clause d'extinction de servitude de non-accès (clause 2) de même qu'une clause d'engagement, par le ministère des Transports, à respecter toutes et chacune des clauses stipulées à la convention précédemment intervenue (clause 8). L'acte de vente signé les 17 et 18 novembre 1999 est également annexé à la présente;

- lors de la séance d'information publique animée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), le 12 décembre 2001, des représentants du ministère des Transports présentèrent un nouveau tracé, totalement différent de ceux précédemment montrés quant à la partie ouest du tronçon. Ce tracé apparaît sur une carte dite « avant-projet préliminaire » en date du 11 juin 2001 (document PR3.3.1), à la page 19 de la *Présentation faite lors de la séance d'information* par le ministère des Transports, le 12 décembre 2001 (document PR8.2) de même que sur le dépliant *Autoroute 30 de Candiac à Sainte-Catherine* du 12 décembre 2001 (document PR8.3). Interrogés sur l'impact de ce nouveau tracé, illustré de façon plutôt floue sur tous les documents disponibles, pour le secteur industriel adjacent et, particulièrement, pour Mosti Mondiale inc. et 3091287 Canada inc., les représentants du ministère ont admis qu'il supposait un non-accès à leur propriété de même qu'à la rue Pasteur à partir de la voie de desserte. Les représentants ont néanmoins affirmé que ce tracé n'était pas nécessairement définitif;

- il convient d'ailleurs de mentionner que ce tracé est totalement différent de celui utilisé par Dessau Soprin dans son *Étude d'impact sonore – acoustique* de mai 2001 (document PR8, cartes 3A et 4A).

Au nom de nos clientes, nous soumettons que le tracé soumis a des répercussions environnementales, particulièrement dans ses aspects sociaux et économiques, pour l'ensemble du secteur industriel situé au sud de l'autoroute 30 et, principalement, pour Mosti Mondiale inc.

Il appert en effet que :

- l'élimination du lien transversal prévu au rapport PR3 à la hauteur de la rue Pasteur engendrera des déplacements ardus des véhicules du secteur industriel entre le côté nord et le côté sud de l'autoroute projetée;

- l'échangeur prévu à l'extrémité ouest du projet, notamment quant au raccordement des voies de desserte à l'actuelle Route 132, est déficient, non sécuritaire et ne tient pas compte des besoins du secteur industriel;

- le temps de parcours pour accéder aux industries sera plus long, eu égard aux plus grandes distances à parcourir pour atteindre les traverses (vu l'élimination de la traverse de la rue Pasteur) et les voies de desserte à sens unique;

- dans leurs *Réponses aux questions et commentaires du ministère de l'Environnement* (documents PR5.1 et PR5.2), le Groupe-Conseil Génivar inc. et le ministère des Transports prétendent, en réponse aux souhaits de la municipalité de Sainte-Catherine d'avoir de meilleurs liens routiers entre les différentes parties de son territoire (question numéro 3.3), que l'échangeur complet situé à l'extrême ouest du projet assurera l'accès au site industriel. Or, la dernière version du tracé fait non seulement disparaître la traverse Pasteur mais comporte également un non-accès à la rue Pasteur de même qu'à la propriété de 3091287 Canada inc. exploitée par Mosti Mondiale inc.;

- le dernier tracé esquissé et présenté est finalement contraire à une convention et un acte de vente conclus de bonne foi par 3091287 Canada inc. sur la base des représentations du ministère des Transports.

Devant l'imprécision du croquis présenté lors de la séance d'information du 12 décembre 2001 et le caractère non définitif d'un tracé qui comporte des inconvénients susceptibles de mettre en péril la viabilité du secteur industriel sis au sud de l'autoroute 30 projetée et, plus particulièrement, celle de nos clientes, Mosti Mondiale inc. eet 3091287 Canada inc., la tenue d'une audience publique s'impose. Mentionnons finalement que non seulement et contrairement aux engagements du ministère des Transports, 3091287 Canada inc. et Mosti Mondiale inc. sont-elles menacées de perdre accès à leur site par la voie de desserte de la future autoroute 30, mais leur lot 652-31-2 apparaît sur la *Liste des lots touchés par le projet* du ministère des Transports en date de novembre 2001 (document PR8.1).

Voici, succinctement exposés, les principaux motifs pour lesquels nos clientes, Mosti Mondiale inc. et 3091287 Canada inc., demandent la tenue d'une audience publique.

Vous remerciant, Monsieur le ministre, de l'attention que vous saurez porter à la présente, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN s.r.l.

Louise Bélanger

Louise Bélanger
/ca
pièces jointes

CONVENTION

entre

SA MAJESTÉ DU CHEF DU QUÉBEC, ayant sa demeure habituelle en l'Hôtel du Parlement, à Québec, province de Québec (G1A 1A4), agissant aux présentes par son ministre des Transports ayant pour signataire délégué

dûment autorisé tel qu'il le déclare par la Loi sur la voirie, la Loi sur le ministère des Transports et le Règlement autorisant la signature par un fonctionnaire de certains actes, documents ou écrits du ministère des Transports adopté par le décret numéro 701-94 en date du onzième (11ième) jour du mois de mai 1994 et publié à la Gazette officielle du Québec le 25 mai 1994 et modifié par le décret numéro 1524-96 en date du 4 décembre 1996 et publié à la Gazette officielle du Québec le 18 décembre 1996.

ci-après désigné: "l'EXPROPRIANT"

et

3091287 CANADA INC, société dûment constituée aux termes d'un certificat de constitution émis le trentième (30ième) jour du mois de novembre, mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994) sous le numéro 309128-7, conformément à la Loi Canadienne sur les Sociétés par actions, ayant son siège social au 6865 Route 132, en la Ville de Sainte-Catherine, en la Province de Québec (J0L 1E0), agissant aux présentes par NINO PIAZZA, son président dûment autorisé aux présentes tel qu'il le déclare,

ci-après désigné: "l'EXPROPRIÉ"

LESQUELS DÉCLARENT CE QUI SUIT :

ATTENDU que les parties ont accepté ce jour un

PROJET D'ENTENTE par lequel l'EXPROPRIÉ accepte de céder à l'EXPROPRIANT tous ses droits, titres et intérêts sur les lots 668-2-1 et 652-31-1 au cadastre officiel de la Paroisse de la Madeleine, circonscription foncière de Laprairie.

ATTENDU QUE l'EXPROPRIÉ a accepté l'offre de l'EXPROPRIANT basé sur les représentations de l'EXPROPRIANT en rapport de la future Autoroute 30 tel que montré au plan de NORMAND DUPLESSIS, arpenteur-géomètre, en date du huitième (8ième) jour du mois de mars, mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996) plan numéro 622-86-HO-238.

ATTENDU QUE les parties désirent préciser certains aspects de la susdite ENTENTE.

PAR CONSÉQUENT, LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

1.- L'EXPROPRIANT représente et garanti à l'EXPROPRIÉ que ce dernier bénéficiera en tout temps, présent et futur, suite aux futurs travaux d'aménagement de l'Autoroute 30 que l'EXPROPRIANT pourrait effectuer, d'un accès direct de son immeuble situé au 6865 Route 132, Sainte-Catherine à la rue Pasteur (situé à l'ouest de l'immeuble de l'EXPROPRIÉ) et à l'actuel route 132 (situé au nord de l'immeuble de l'EXPROPRIÉ) qui est sujet à devenir une voie de desserte continuant le prolongement de l'actuel rue Pasteur.

2.- L'EXPROPRIANT représente et garanti à l'EXPROPRIÉ que l'actuel rue Pasteur situé à l'ouest de l'immeuble de l'EXPROPRIÉ et de son prolongement en direction nord de l'immeuble de l'EXPROPRIÉ (étant actuellement la route 132) afin de créer une future voie de desserte à l'Autoroute 30, doit demeurer une voie de circulation dans les deux (2) sens;

3.- L'EXPROPRIANT s'engage et s'oblige envers l'EXPROPRIÉ à

retirer et/ou modifier toutes les servitudes de non accès empêchant l'EXPROPRIÉ de bénéficier pleinement de ses droits tels que représentés ci-dessus par l'EXPROPRIANT; sans limiter la généralité de ce qui précède, l'EXPROPRIANT devra retirer la servitude de non accès publiée sous le numéro 302695 et affectant l'immeuble de l'EXPROPRIÉ;

4.- Nonobstant la cession de droits que l'EXPROPRIÉ accordera à l'EXPROPRIANT sur les susdits lots 668-2-1 et 652-31-1, l'EXPROPRIANT accorde à l'EXPROPRIÉ le droit de continuer d'utiliser pleinement et sans frais, les accès situés sur les susdits lots, principalement la voie d'entrée sur l'immeuble de l'EXPROPRIÉ jusqu'à ce que l'EXPROPRIANT débute ses travaux d'aménagement de l'Autoroute 30 sous réserve que l'EXPROPRIANT pourra en tout temps effectuer tous travaux nécessaires et/ou préparatoires à la susdite Autoroute 30.

EN FOI DE QUOI, nous avons signé de la façon suivante:

3091287 CANADA INC à Châteauguay, ce seizième (16ième) jour du mois de mars, mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999).

3091287 CANADA INC

Par:

Nino Piazza

Me Clément Leblanc, notaire

SA MAJESTÉ DU CHEF DU QUÉBEC à Châteauguay, ce 22ième jour du mois de ~~mars~~ Avril, mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999).

SA MAJESTÉ DU CHEF DU QUÉBEC

Par:

Me Clément Leblanc, notaire

RECONNU VERITABLE, SIGNE NE VARIETUR
ET ANNEXE A LA MINUTE No. 12,151
DU NOTAIRE SOUSSIGNE

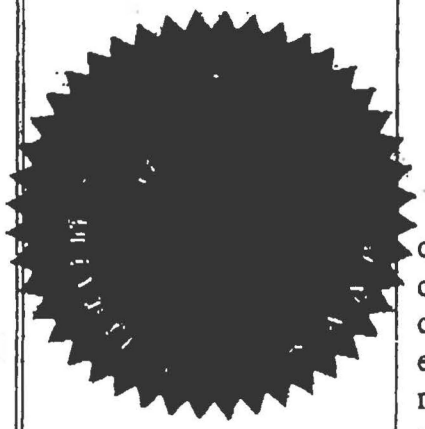
L'AN MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-

NEUF (1999), le dix-huitième (18ième)----------

jour du mois de novembre,

DEVANT Me CLÉMENT LEBLANC, notaire à

Châteauguay, Province de Québec.



COMPARAISSENT:

3091287 CANADA INC., corporation légalement constituée selon la Loi sur les sociétés par action, en vertu d'un certificat de constitution en date du trentième (30ième) jour du mois de mars, mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994), ayant son siège social au 6865 Route 132, en la Ville de Ste-Catherine, en la province de Québec (J0L 1E0), agissant et représentée par **NINO PIAZZA, président**, dûment autorisé en vertu d'une résolution de son Conseil d'administration adoptée lors d'une assemblée tenue le dix-septième (17ième) jour du mois de novembre, mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999) et dont copie demeure annexée à l'original des présentes conformément à la Loi sur le notariat,

CI-APRES APPELÉ: « LE VENDEUR »

ET

SA MAJESTÉ DU CHEF DU QUÉBEC, ayant sa demeure habituelle en l'Hôtel du Parlement, à Québec, province de Québec (G1A 1A4), agissant aux présentes par son ministre des transports ayant pour signataire délégué, Monsieur JACQUES FILION, ingénieur, directeur territorial par intérim, dûment autorisé par la Loi sur la voirie (L.R.Q. c. V-9), la Loi sur le ministère des Transports (L.R.Q. c. M-28) et le Règlement autorisant la signature par un fonctionnaire de certains actes, documents ou écrits du ministère des Transports adopté par le décret numéro 701-94 en date du onzième (11ième) jour du mois de mai 1994 et publié à la Gazette officielle du Québec le 25 mai 1994 et modifié par le décret numéro 1524-96 en date du 4 décembre 1996 et publié à la Gazette officielle du Québec le 18 décembre 1996.

CI-APRES APPELÉ: « L'ACQUÉREUR »

LESQUELS déclarent et conviennent:

1. VENTE

Le VENDEUR vend à l'ACQUÉREUR l'immeuble suivant:

1.1 **Désignation:**

Un emplacement vacant sis et situé en la Ville de Ste-Catherine, connu et désigné au cadastre officiel de la Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine, circonscription foncière de Laprairie, comme étant :

Parcelle 73

Le lot numéro **UN** de la resubdivision du lot numéro **TRENTE ET UN** de la subdivision officielle du lot originaire numéro **SIX CENT CINQUANTE-DEUX (652-31-1)** du susdit cadastre. Contenant en superficie trois cent cinq mètres carrés et huit dizièmes (305,8 m.c.).

1.2 **Désignation:**

Un emplacement vacant sis et situé en la Ville de Ste-Catherine, connu et désigné au cadastre officiel de la Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine, circonscription foncière de Laprairie, comme étant :

Parcelle 72

Le lot numéro **UN** de la resubdivision du lot numéro **DEUX** de la subdivision officielle du lot originaire numéro **SIX CENT SOIXANTE-HUIT (668-2-1)** du susdit cadastre. Contenant en superficie deux cent dix-huit mètres carrés et neuf dizièmes (218,9 m.c.).

1.3 **Plan:**

Le tout apparait au plan préparé par NORMAND DUPLESSIS, arpenteur-géomètre, le huitième (8ième) jour du mois de mars, mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996) et conservé aux archives du ministère des Transports sous le numéro 622-86-HO-238, feuillet 3C/3, dont copie est annexée à l'original des présentes conformément à la Loi sur le notariat.

2. **EXTINCTION DE SERVITUDE**

2.1 **Non-accès**

Une servitude de non-accès a été acquise le dix-huitième (18ième) jour du mois d'octobre, mil neuf cent soixante et onze (1971) par récépissé de dépôt publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Laprairie, sous le numéro 101171 à travers la ligne indiquée par les points 11C-12 et montrée sur le plan 243A/3L.

2.2 **Extinction**

L'ACQUÉREUR n'a plus besoin de cette servitude de non-accès ci-dessus mentionnée et les comparants sont d'accord pour y

mettre fin en autant qu'elle affecte l'immeuble désigné au paragraphe 1.1 ci-dessus, savoir: ledit lot 652-31-1 susdit cadastre et requièrent l'officier de la publicité des droits de la circonscription foncière concernée de faire dans ses registres les inscriptions nécessaires.

3. TITRE ET CONDITIONS

3.1 Titre

Le VENDEUR a acquis les susdits terrains du Syndic de l'Actif de " CAVEAU STE-CATHERINE INC", failli, Sam Lévy & Associés Inc., aux termes d'un acte de vente passé devant Me Clément Leblanc, notaire, le douzième (12ième) jour du mois de mai, mil neuf cent quinze (1995) et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Laprairie, sous le numéro 366027.

3.2 Garantie

Cette vente est faite avec la garantie légale et libre de toute priorité, hypothèque, servitude et autre charge quelconque.

3.3 Possession

L'ACQUÉREUR prend possession immédiate de l'immeuble acquis.

3.4 Honoraires et débours

L'ACQUÉREUR paiera les honoraires et débours du présent contrat, de sa publicité et des copies nécessaires, dont une pour le VENDEUR.

3.5 Expropriation

Les parties déclarent que le présent contrat fait suite aux avis d'expropriation publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Laprairie, sous les numéros 302695 et 335568 et de la subrogation en faveur du VENDEUR aux termes de l'acte publié au susdit bureau sous le numéro 366027.

3.6 Taxes

Le VENDEUR déclare que toutes taxes et impositions foncières qui pouvaient affecter l'immeuble plus haut décrit ont été acquittées.

4. CONSIDÉRATION

La présente vente est faite en considération de la somme de QUARANTE-DEUX MILLE TROIS CENT DOLLARS (42 300.00 $) que le VENDEUR reconnaît avoir reçue de l'ACQUÉREUR, DONT

QUITTANCE GÉNÉRALE ET FINALE.

5. **PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE ET AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

L'ACQUÉREUR déclare, en ce qui concerne le présent acte, s'être conformé à la Loi sur la protection du territoire agricole et à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et en tenir le VENDEUR indemne.

6. **DÉCLARATION PRÉVUE A L'ARTICLE 155.1 DE LA LOI SUR L'APPLICATION DE LA RÉFORME DU CODE CIVIL (L.Q.) 1992, chapitre 57, modifié par L.Q. 1995, chapitre 33)**

L'ACQUÉREUR déclare que l'immeuble, formé de la partie requise et de la partie résiduelle, correspondait à une ou plusieurs parties de lot au moment de l'inscription de l'avis d'expropriation.

7. **DÉCLARATION RELATIVE À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (TPS) ET LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (TVQ)**

L'ACQUÉREUR déclare et certifie que les biens acquis par les présentes le sont avec les deniers de la Couronne pour son utilisation et, en conséquence, ne sont pas assujettis à la taxes fédérales sur les produits et services (Loi sur la taxes d'accise L.R.C. 1985, c. E-15), ni à la taxe de vente du Québec (Loi sur la taxe de vente du Québec L.R.Q., c. T-0.1).

8. **PROJET D'ENTENTE**

L'ACQUÉREUR s'engage et s'oblige par les présentes, à respecter toutes et chacune des clauses stipulées au Projet d'Entente intervenu entre les parties le seizième (16ième) jour du mois de mars, mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999) et le vingt-deuxième (22ième) jour du mois d'avril, mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999) comme si elles étaient récitées aux présentes et dont copie dudit Projet d'Entente demeure annexé aux présentes conformément à la Loi sur le notariat.

9. **MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES (L.R.Q. c. D- 15.1)**

1) Les nom, prénom et adresse du ou de chacun des cédants, sont tels que ci-dessus mentionnés dans la comparution;

2) Les nom, prénom et adresse du ou de chacun des

cessionnaires, sont tels que ci-dessus mentionnés dans la comparution;

3) L'immeuble ci-dessus décrit est situé dans la municipalité de Ste-Catherine;

4) le cédant et le cessionnaire établissent le montant de la contrepartie à la somme de QUARANTE-DEUX MILLE TROIS CENT DOLLARS (42 300.00 $);

5) le cédant et le cessionnaire établissent le montant de la base d'imposition à la somme de QUARANTE-DEUX MILLE TROIS CENT DOLLARS (42 300.00 $);

6) Le montant du droit de mutation s'élève à la somme de DEUX CENT ONZE DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (211.50 $) représentant le pourcentage prévu par la Loi.

7) Le cessionnaire est un organisme public au cédant au sens de l'article 17a de la Loi; il bénéficie, en conséquence, de l'exonération du paiement du droit de mutation.

DONT ACTE à Châteauguay, sous le numéro ---------- douze mille cent cinquante et un (12,151)---------- ---------- des minutes du notaire soussigné.

ET LECTURE FAITE, les parties signent comme suit:

Monsieur NINO PIAZZA pour 3091287 CANADA INC à Châteauguay le dix-septième (17ième)---------- ---------- jour du mois de novembre---------- mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999).

3091287 CANADA INC
par:
Nino Piazza

Pour **SA MAJESTÉ DU CHEF DU QUÉBEC**, à Châteauguay, le dix-huitième (18e) jour du mois de novembre---------- mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999).

SA MAJESTÉ DU CHEF DU QUÉBEC
Par:

Jacques Filion

Me Clément Leblanc, notaire

Vraie copie de la minute

Le 10 janvier 2002

Monsieur André Boisclair
Ministre d'État à l'Environnement et à l'Eau
et Ministre de l'Environnement
Gouvernement du Québec
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est,
30 e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

PROJET : Projet de construction de l'autoroute 30 de Sainte-Catherine à l'autoroute 15 à Candiac par le Ministère des Transports du Québec

OBJET : Demande d'audience publique

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre du projet cité en titre et par le biais de la présente lettre, nous désirons solliciter une demande d'audience publique pour des motifs d'aspects économiques.

En effet, notre entreprise exploite un magasin Super C sis au 300, Voie de Desserte, Route 132 à St-Constant, en bordure de l'autoroute 30 projetée (route 132 actuelle).

Selon nous, le tracé proposé par le Ministère des Transports génère une augmentation du temps de parcours pour accéder aux commerces et services. Cette augmentation est engendrée par de plus grandes distances à parcourir pour atteindre les traverses en raison de la configuration des voies de services ainsi que du positionnement des entrées et sorties. Cela aura pour effet de réduire, de façon considérable, l'achalandage à notre commerce.

De plus, nous croyons que le tracé proposé est dangereux pour la sécurité des usagers du réseau routier près de notre commerce. Des modifications au tracé pourraient corriger cette situation.

En conséquence, nous espérons obtenir une réponse favorable de votre part, afin que nous puissions vous présenter notre argumentation et de proposer des solutions alternatives lors de l'audience publique qui sera tenue au sujet dudit projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Martin Allaire, ing.
Vice-président, immobilier

METRO RICHELIEU 2000 INC.
Place Carillon
7151, rue Jean-Talon Est, 3 étage, Ville d'Anjou (Québec) H1M 2N8 Tél.: (514) 356-5300

Objet : Contre le tracé Nord de l'autoroute 30 reliant Candiac et ste-Catherine

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministère d'État à l'Environnement et à l'Eau et ministre de l'Environnement
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143
Courriel : cab.ministre@menv.gouv.qc.ca

Monsieur,

Il est de notoriété publique que les ingénieurs routiers du monde occidental viennent ici, au Québec, constater les erreurs épouvantables qui ont été commises par le Ministère des Transports du Québec, afin de ne pas commettre les mêmes erreurs chez-eux. LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC EST SUR LE POINT D'EN FAIRE UNE AUTRE ERREUR !!!

Aucune ville Américaine n'a construit de voie de contournement (BELTWAY) au travers d'une zone urbaine déjà existante. C'est de l'irresponsabilité que de gâcher délibérément l'existence de 20,000 personnes et de nuire à des centaines de commerçants, par une augmentation inévitable du niveau du bruit, de la pollution atmosphérique et de la congestion routière, en plus de beaucoup d'autres inconvénients, amplement décrits dans le rapport final préliminaire, du 16 novembre 1998.

Il est infiniment plus logique de faire passer cette voie de contournement un peu plus au sud, le long des propriétés de Ciment Lafarge, sur environs six kilomètres de terres peu productives, tel qu'il appert aux plans déposés, il y a une quinzaine d'années, au Ministère des Transports du Québec, afin de rejoindre la section déjà construite de l'autoroute 30.

Le Ministère des Transports du Québec détient le palmarès Nord-Américain des routes défoncées, déficientes, de la mauvaise signalisation, des ponts et ponceaux mal entretenus, quand ils ne s'effondrent pas !! Je ne leur reconnais pas la compétence nécessaire pour décider seuls des tracés d'autoroute. Puisse quelqu'un au Gouvernement Fédéral du Canada, les empêcher de commettre cette aberration, et d'accorder les contrats des Travaux sous leur seule autorité.

Jean-Claude Monette,
Exproprié de Père en Fils

Delson

Copie. Honorable David Collenette
Ministre des Transports

Copie. Honorable Alfonso Gagliano
Ministre des Travaux Publics

Copie. Honorable David Anderson
Ministre de l'Environnement

Copie. Monsieur Pierre Arcouette
Président du Comité de l'Autoroute 30

CANDIAC

Ville de Delson

Saint-Constant

Ville de Sainte-Catherine

PAR TÉLÉCOPIEUR

Saint-Constant, le 9 janvier 2002

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
REÇU LE
11 JAN. 2002
CABINET DU MINISTRE
RÉF.:

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministre d'État à l'environnement et à l'eau et
Ministre de l'Environnement
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie Guillard, 30 ième étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET: Audiences publiques – prolongement de l'autoroute 30

Monsieur,

Faisant suite à la réunion d'information tenue à Sainte-Catherine, le 12 décembre 2001, concernant le projet de construction de l'autoroute 30 de Sainte-Catherine à l'autoroute 15 par le ministère des Transports, nous souhaitons que des audiences publiques soient tenues dans les plus brefs délais.

Le comité intermunicipal du prolongement de l'autoroute 30 est formé d'élus et de fonctionnaires municipaux des quatre (4) villes concernées par ce projet, soit les villes de Candiac, Delson, Saint-Constant et Sainte-Catherine. Notre requête se fonde notamment sur les motifs suivants :

Le comité intermunicipal a formulé des demandes au ministère des Transports tout au long du processus d'analyse de ce projet. Nous sommes toujours dans l'attente de réponses à certaines de nos demandes. Il nous apparaît essentiel d'obtenir ces informations, car le but ultime de nos revendications est de minimiser l'impact du projet de l'autoroute 30 dans un milieu humain, déjà bâti. Une série de questions préoccupantes concernant la sécurité et l'environnement en général, ont également été formulées par différents ministères auprès du ministère des Transports dans le cadre du dépôt de l'étude d'impact. Le ministère des Transports n'a toujours pas répondu aux interrogations formulées à cet égard. Nous souhaitons connaître, plus précisément, les mesures qu'entend prendre le ministère des Transports relatives à la sécurité, notamment à la circulation et aux transports de matières dangereuses sur cette autoroute et l'impact prévisible sur nos populations respectives.

Nous sommes aussi toujours dans l'attente, de la part du ministère des Transports, d'un rapport visant à minimiser les impacts financiers que subiront les commerçants établis en bordure de la route 132 actuelle, lorsque les travaux seront mis en œuvre. Nous nous attendons qu'un plan d'action précis soit mis en œuvre pour réduire au minimum les risques de fermeture d'entreprises, ce qui nuiraient au développement économique de notre région.

Pour tous ces motifs et ceux exprimés à l'intérieur des résolutions ci-jointes des quatre (4) municipalités constituantes du comité intermunicipal, nous demandons, tel que prévu dans les procédures exprimées lors de la séance d'information, que des audiences publiques sur l'environnement soient tenues dans le cadre de ce projet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Normand Cool

Normand Cool, président
Comité intermunicipal d'aménagement de l'autoroute 30

NC/li

CANDIAC Ville de Delson Saint-Constant Ville de Sainte-Catherine

PAR TÉLÉCOPIEUR

Saint-Constant, le 9 janvier 2002

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministre d'État à l'environnement et à l'eau et
Ministre de l'Environnement
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie Guillard, 30 ième étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET: Audiences publiques – prolongement de l'autoroute 30

Monsieur,

Faisant suite à la réunion d'information tenue à Sainte-Catherine, le 12 décembre 2001, concernant le projet de construction de l'autoroute 30 de Sainte-Catherine à l'autoroute 15 par le ministère des Transports, nous souhaitons que des audiences publiques soient tenues dans les plus brefs délais.

Le comité intermunicipal du prolongement de l'autoroute 30 est formé d'élus et de fonctionnaires municipaux des quatre (4) villes concernées par ce projet, soit les villes de Candiac, Delson, Saint-Constant et Sainte-Catherine. Notre requête se fonde notamment sur les motifs suivants :

Le comité intermunicipal a formulé des demandes au ministère des Transports tout au long du processus d'analyse de ce projet. Nous sommes toujours dans l'attente de réponses à certaines de nos demandes. Il nous apparaît essentiel d'obtenir ces informations, car le but ultime de nos revendications est de minimiser l'impact du projet de l'autoroute 30 dans un milieu humain, déjà bâti. Une série de questions préoccupantes concernant la sécurité et l'environnement en général ont également été formulées par différents ministères auprès du ministère des Transports dans le cadre du dépôt de l'étude d'impact. Le ministère des Transports n'a toujours pas répondu aux interrogations formulées à cet égard. Nous souhaitons connaître, plus précisément, les mesures qu'entend prendre le ministère des Transports relatives à la sécurité, notamment à la circulation et aux transports de matières dangereuses sur cette autoroute et l'impact prévisible sur nos populations respectives.

CANDIAC Ville de Delson Saint-Constant Ville de Sainte-Catherine

Monsieur André Boisclair - 2 - Le 9 janvier 2002

Nous sommes aussi toujours dans l'attente, de la part du ministère des Transports, d'un rapport visant à minimiser les impacts financiers que subiront les commerçants établis en bordure de la route 132 actuelle, lorsque les travaux seront mis en œuvre. Nous nous attendons qu'un plan d'action précis soit mis en œuvre pour réduire au minimum les risques de fermeture d'entreprises, ce qui nuiraient au développement économique de notre région.

Pour tous ces motifs et ceux exprimés à l'intérieur des résolutions ci-jointes des quatre (4) municipalités constituantes du comité intermunicipal, nous demandons, tel que prévu dans les procédures exprimées lors de la séance d'information, que des audiences publiques sur l'environnement soient tenues dans le cadre de ce projet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Normand Cool

Normand Cool, président
Comité intermunicipal d'aménagement de l'autoroute 30

NC/ll

Ville de Saint-Constant
Service du Greffe
147, rue Saint-Pierre, C.P.130
Saint-Constant (Québec)
J5A 2G2

Extrait du procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant, tenue au lieu ordinaire de ses séances le huitième jour de janvier 2002 à 20 H 00, le tout conformément à la Loi.

À laquelle assemblée il y avait quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Ashby.

24-02 DEMANDE AU BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT - PROJET DE CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE 30 DE SAINTE-CATHERINE À L'AUTOROUTE 15

CONSIDÉRANT que les parties intéressées ont jusqu'au 11 janvier 2002 pour adresser au Bureau des audiences publiques sur l'environnement une demande formelle afin que soient tenues des audiences publiques relativement au projet de construction de l'autoroute 30, de Sainte-Catherine à l'autoroute 15;

CONSIDÉRANT que l'information diffusée à ce jour par le ministère des Transports du Québec à l'égard du projet demeure incomplète et que les municipalités n'ont toujours pas obtenu toutes les réponse à leurs questions;

CONSIDÉRANT qu'il demeure différents éléments à finaliser dans le dossier de chacune des municipalités;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adresser au Bureau des audiences publiques sur l'environnement une demande afin que des audiences publiques soient tenues à l'égard du projet, et ce, notamment dans le but de clarifier divers éléments de celui-ci et d'obtenir des réponses précises de la part du MTQ aux demandes particulières de chaque municipalité;

Il est PROPOSÉ par monsieur Normand Cool APPUYÉ de monsieur Raymond Létourneau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De mandater le Comité intermunicipal de l'autoroute 30, politique et technique pour adresser au Bureau des audiences publiques sur l'environnement une demande officielle afin que soient tenues des audiences publiques à l'égard du projet de construction de l'autoroute 30, de Sainte-Catherine à l'autoroute 15 et de mandater ce comité, qui représente les Villes de Candiac, Delson, Sainte-Catherine et Saint-Constant pour réaliser le mémoire collectif à être déposé lors desdites audiences.

(signé) _____
Daniel Ashby, maire

(signé) _____
Me Sophie Laflamme, greffière adjointe

Copie authentique du Livre des minutes de la ville de Saint-Constant, donnée ce onzième jour de janvier deux mil deux.

Me Sophie Laflamme, greffière adjointe

Ce papier contient 50% de fibres recyclées

CANDIAC

Extrait du procès-verbal de la séance « spéciale » du 9 janvier 2002, à 17 heures, à laquelle il y avait quorum.

02-01-01 **Demande au *Bureau des audiences publiques de l'environnement* – projet de construction de l'autoroute 30 de Sainte-Catherine à l'autoroute 15**

CONSIDÉRANT QUE les parties intéressées ont jusqu'au 11 janvier 2002 pour adresser au *Bureau des audiences publiques sur l'environnement* une demande formelle afin que soient tenues des audiences publiques relativement au projet de construction de l'autoroute 30, de Sainte-Catherine à l'autoroute 15;

CONSIDÉRANT QUE l'information diffusée à ce jour par le ministère des Transports du Québec à l'égard du projet demeure incomplète et que les municipalités n'ont toujours pas obtenu toutes les réponses à leurs questions;

CONSIDÉRANT QUE différents éléments demeurent à finaliser dans le dossier de chaque municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adresser au *Bureau des audiences publiques sur l'environnement* une demande afin que des audiences publiques soient tenues à l'égard dudit projet, et ce, notamment dans le but de clarifier divers éléments de celui-ci et d'obtenir des réponses précises de la part du MTQ aux demandes particulières de chaque municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

DE mandater le *Comité intermunicipal de l'autoroute 30, politique et technique*, pour adresser au *Bureau des audiences publiques sur l'environnement* une demande officielle afin que soient tenues des audiences publiques à l'égard du projet de construction de l'autoroute 30, de Sainte-Catherine à l'autoroute 15, et de mandater ce comité qui représente les villes de Candiac, Delson, Sainte-Catherine et Saint-Constant pour réaliser le mémoire collectif à être déposé lors desdites audiences.

ADOPTÉE

(signé) *DENIS GILBERT*

DENIS GILBERT
Maire suppléant

(signé) *CAROLE LEMAIRE*

CAROLE LEMAIRE
Greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
CE 10-01-02
CAROLE LEMAIRE, Greffière

Ville de Delson

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2002 à 20 h à laquelle il y avait quorum.

Rés. : 16-02 **DEMANDE AU BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT – PROJET DE CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE 30 DE SAINTE-CATHERINE À L'AUTOROUTE 15**

CONSIDÉRANT que les parties intéressées ont jusqu'au 11 janvier 2002 pour adresser au Bureau des audiences publiques sur l'environnement une demande formelle afin que soient tenues des audiences publiques relativement au projet de construction de l'autoroute 30, de Sainte-Catherine à l'autoroute 15;

CONSIDÉRANT que l'information diffusée à ce jour par le ministère des Transports du Québec à l'égard du projet demeure incomplète et que les municipalités n'ont toujours pas obtenu toutes les réponses à leurs questions;

CONSIDÉRANT qu'il demeure différents éléments à finaliser dans le dossier de chaque municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adresser au Bureau des audiences publiques sur l'environnement une demande afin que des audiences publiques soient tenues à l'égard dudit projet, et ce, notamment dans le but de clarifier divers éléments de celui-ci et d'obtenir des réponses précises de la part du MTQ aux demandes particulières de chaque municipalité;

Il est résolu de mandater le Comité intermunicipal de l'autoroute 30, politique et technique, pour adresser au Bureau des audiences publiques sur l'environnement une demande officielle afin que soient tenues des audiences publiques à l'égard du projet de construction de l'autoroute 30, de Sainte-Catherine à l'autoroute 15, et de mandater ce comité qui représente les villes de Candiac, Delson, Sainte-Catherine et Saint-Constant pour réaliser le mémoire collectif à être déposé lors desdites audiences.

Le préambule de cette résolution en fait partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé)
Georges Gagné, maire

(signé)
Nicole Lafontaine, greffière

Copie vidimée, ce 9 janvier 2002

Nicole Lafontaine

Nicole Lafontaine, greffière

Ville de
Sainte-Catherine

À une séance **générale et ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue au lieu ordinaire de ses séances, le **mardi huitième jour du mois de janvier deux mil deux (2002)**, à 20h00, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents madame et messieurs les conseillers Daniel Lamanque, Louise Cormier, Michel Béland et Bernard Gravel formant quorum sous la présidence de son Honneur la mairesse Jocelyne Bates. Monsieur Réjean Parent, directeur général, Me Carole Cousineau, greffière ainsi que Monsieur Serge Courchesne, trésorier sont également présents.

Monsieur le conseiller Martin Gélinas et madame la conseillère Claire Poirier sont absents.

05-01-02 POSITION DE LA VILLE – BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT – PROJET DE CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE 30 DE SAINTE-CATHERINE À L'AUTOROUTE 15 PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

2ÈME RÉSOLUTION :

CONSIDÉRANT que les parties intéressées ont jusqu'au 11 janvier 2002 pour adresser au Ministre d'État à l'Environnement et à l'Eau et Ministre de l'Environnement, Monsieur André Boisclair une demande formelle afin que soient tenues des audiences publiques relativement au projet de construction de l'autoroute 30, de Sainte-Catherine à l'autoroute 15;

CONSIDÉRANT que l'information diffusée à ce jour par le Ministère des Transports du Québec à l'égard du projet demeure incomplète et que les municipalités n'ont toujours pas obtenues toutes les réponses à leurs questions;

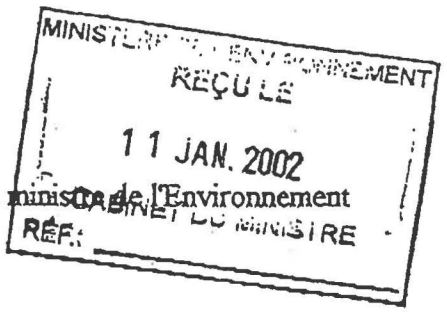
CONSIDÉRANT qu'il demeure différents éléments à finaliser dans le dossier de chaque municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adresser au Ministre d'État à l'Environnement et à l'Eau et Ministre de l'Environnement, Monsieur André Boisclair une demande afin que des audiences publiques soient tenues à l'égard dudit projet , et ce, notamment dans le but de clarifier divers éléments de celui-ci et d'obtenir des réponses précises de la part du MTQ aux demandes particulières de chaque municipalité;

Monsieur le conseiller Daniel Lamanque propose, appuyé par madame la conseillère Louise Cormier et il est résolu à l'unanimité de mandater le comité intermunicipal de l'autoroute 30, politique et technique, pour adresser au Ministre d'État à l'Environnement et à l'Eau et Ministre de l'Environnement, Monsieur André Boisclair une demande officielle afin que soient tenues des audiences publiques à l'égard du projet de construction de l'autoroute 30, de Sainte-Catherine à l'autoroute 15.

ADOPTÉE

Le 9 janvier 2002



Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministre d'État à l'Environnement et à l'Eau et ministre de l'Environnement
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675 boul. René Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet: Autoroute 30 (Candiac-Ste-Catherine)

Monsieur,

J'aimerais vous faire part de mon opinion face à ce projet suite à la réunion du 12 décembre 2001. Je demeure sur la rue Monette à Delson , rue parallèle et voisine de la route 132.

Je m'oppose à la construction de l'autoroute 30 tel que proposé ce soir là par le Ministère des Transports. On nous a dit que çà ne changerait rien au niveau actuel du bruit et de la pollution. Actuellement, c'est intolérable surtout à l'heure de pointe: à cause du bruit on de s'entend pas parler à 20 pieds dans la cour. La poussière et la pollution salissent les maisons et nos poumons. Avant de préparer les repas, quand les fenêtres sont ouvertes, on doit laver les comptoirs et la table et le linge devient noir. Ce n'est pas normal ! Ce n'est pas ça une qualité de vie : vivre dans le bruit et la pollution. Ce n'est pas bon pour notre santé.

Nous avons tolérer cette situation jusqu'à présent en attendant une amélioration quand l'autoroute 30 serait construit dans les champs comme partout ailleurs où elle passe actuellement. Une autoroute est une voie de contournement, pourquoi la faire passer dans nos villes en les coupant en deux, en détruisant la qualité de vie de notre population en la faisant vivre dans la poussière, le bruit et les émanations d'essence etc... Pourquoi briser le paysage naturel en creusant l'autoroute en dépression ? Pourquoi investir dans des stations de pompages en permanence (coûts à vie d'entretien), creuser à côté des rivières et du fleuve que de problèmes inutiles en vue! Ces mêmes pompes lors de déversement enverraient directement les produits dans les rivières et le fleuve. Je ne comprends pas !

Si un accident majeur ou un déversement toxique arrive par où pourrons-nous évacuer? Par où arriveront les secours si tout est bloqué? Longueuil, Brossard et LaPrairie ont 3 grandes routes: la 132, boul. Taschereau et la 30. Tout ce flot de circulation arrive sur une seule route chez nous. Quel beau piège en cas de problèmes majeurs!

Lors de la réunion, on nous a avoué que probablement dans 10 ans on devrait de toute façon construire une autoroute dans les terres car l'augmentation de circulation nécessitera 2 grandes routes. Pourquoi ne pas la faire là en premier tout de suite: ça se ferait plus facilement n'ayant pas de contrainte de circulation pendant la construction. Ainsi on détournerait plus vite la circulation des camions qui passent pour se rendre dans l'ouest de Montréal et vers l'Ontario. On pourrait ensuite plus facilement refaire la 132 plus sécuritairement comme le boul. Taschereau par exemple. Sur la 132 c'est tellement dangereux avec tout ce trafic et la très mauvaise condition de la chaussée (trous profonds et fissures)

Pour le prix du projet actuel, on aurait 2 bonnes routes sécuritaires et on augmenterait la qualité de vie de tous les résidents et de tous les conducteurs.

Au départ la 30 a été construite pour réduire la circulation excessive dans les grands artères de Montréal des véhicules lourds qui traversent Montréal pour rejoindre les autres grands axes routiers dans la province. Pourquoi gâcher la vie des résidents du secteur? Pourquoi ne pas continuer à la faire passer dans les terres comme partout ailleurs? Çà circule tellement bien à ces endroits.

Les terrains acquis il y a plus de 30 ans pourront être revendus avec gros profits = environ 25 fois le prix payé. Cet argent pourra vous aider à construire ces deux belles routes qui augmenteront notre qualité de vie.

Tous les commerces actuels pourront augmenter leur chiffres d'affaires et d'autres pourront venir s'établir chez nous. Les résidents auront plein de services à deux pas de chez eux en plus d'une meilleure qualité de vie. Tout le monde sera content!

Merci de prendre le temps de me lire, je pense que ça reflète l'opinion de la majorité des résidents de la région.

Suzanne Gervais

Delson

Sainte-Catherine

Le 9 janvier 2002

Monsieur André Boisclair,
Ministre d'État à l'Environnement et à l'Eau et
Ministre de l'Environnement
675, boul. René-Levesque Est
30e étage
Québec QC G1R 5V7

OBJET : DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE – PROJET DE CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE 30 DE SAINTE-CATHERINE À L'AUTOROUTE 15 PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Monsieur le Ministre,

Le projet de construction de l'autoroute 30 dans l'axe de l'actuelle route 132 traverse le territoire de la Ville de Sainte-Catherine sur une distance de cinq kilomètres. Le choix du tracé du ministère des Transports se situe en milieu fortement urbanisé et aura des conséquences majeures sur la qualité de vie des citoyens et des commerçants (bruit, poussière, accessibilité, etc...) et également sur l'essor du parc industriel.

Les considérants de la résolution no. 04-01-02, ci-jointe, indiquent sommairement les motifs de notre demande que nous aurons l'occasion d'expliquer de façon détaillée lors des audiences publiques à être tenues par le Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement (BAPE).

Veuillez accepter, monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Réjean Parent, ing.
Directeur général.

p.j. Résolution
c.c. Madame Jocelyne Bates, mairesse

Sainte-Catherine

À une séance **générale et ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue au lieu ordinaire de ses séances, le **mardi huitième jour du mois de janvier deux mil un (2002)**, à 20h00, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents madame et messieurs les conseillers Daniel Lamanque, Louise Cormier, Michel Béland et Bernard Gravel formant quorum sous la présidence de son Honneur la mairesse Jocelyne Bates. Monsieur Réjean Parent, directeur général, Me Carole Cousineau, greffière ainsi que Monsieur Serge Courchesne, trésorier sont également présents.

Monsieur le conseiller Martin Gélinas et madame la conseillère Claire Poirier sont absents.

04-01-02 POSITION DE LA VILLE – BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT – PROJET DE CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE 30 DE SAINTE-CATHERINE À L'AUTOROUTE 15 PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

1ÈRE RÉSOLUTION :

CONSIDÉRANT que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a rendu accessible l'étude d'impact concernant le projet de construction de l'autoroute 30 de Sainte-Catherine à l'autoroute 15, par le ministère des Transports, lequel contient la description du projet et ses répercussions sur l'environnement;

CONSIDÉRANT qu'une période de consultation publique est en cours à cet égard;

CONSIDÉRANT que ce tronçon aura des impacts sur la qualité de vie de nos résidants;

CONSIDÉRANT que le concept d'aménagement proposé, notamment le viaduc Léo (du Port) et l'échangeur de la rue Garnier, présente des impacts contraignants sur l'essor du parc industriel;

CONSIDÉRANT que ce projet autoroutier aura des incidences majeures sur la fiscalité municipale pour Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT les impacts négatifs du climat sonore sur les résidences situées le long de la route 132;

CONSIDÉRANT que la municipalité a déjà porté à l'attention du promoteur ses préoccupations;

CONSIDÉRANT le déversement dans nos rivières de l'apport supplémentaire en eau de ruissellement occasionné par l'autoroute 30;

CONSIDÉRANT que l'aménagement proposé a des incidences sur la planification des interventions en matière de sécurité civile;

CONSIDÉRANT notre démarche soutenue avec le promoteur;

CONSIDÉRANT que le promoteur refuse d'acquiescer à certaines de nos demandes

Monsieur le conseiller Daniel Lamanque propose, appuyé par madame la conseillère Louise Cormier et il est résolu à l'unanimité que la municipalité se prévale de son droit d'adresser une demande d'audience publique auprès du Ministre d'État à l'Environnement et à l'Eau et Ministre de l'Environnement, Monsieur André Boisclair, afin de lui faire connaître la position de la Ville de Sainte-Catherine.

Que M. Réjean Parent, directeur général soit et est par la présente, autorisé à représenter la Ville et à signer tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

(Signé) Jocelyne Bates
MME JOCELYNE BATES,
MAIRESSE;

(Signé) Me Carole Cousineau
ME CAROLE COUSINEAU,
GREFFIÈRE

Copie validée ce 9 janvier 2002

Me Carole Cousineau, greffière

Sainte-Catherine, le 8 Janvier 2002

Monsieur André Boisclair
Ministre d'État à l'Environnement et à l'Eau
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet de construction de l'autoroute 30 sur les assises de la route 132 entre Sainte-Catherine et Candiac
Ministère du Transport du Québec - PROMOTEUR

Monsieur le Ministre d'État,

Suite à la soirée d'information, relative au projet de construction de l'autoroute 30 sur les assises de la route 132 entre Sainte-Catherine et Candiac, tenue le 12 décembre 2001 par le Bureau d'audience publique sur l'environnement, plusieurs questions demeurent malheureusement sans réponses.

Dans le contexte du présent projet, il existe un tracé alternatif hors de la zone urbaine. Le Comité de l'autoroute 30 sud inc. n'accepte pas les informations partielles et incohérentes fournis de la part du promoteur concernant le tracé retenu. Nous désirons consulter l'étude comparative des deux tracés et tous documents précisant les motifs sur lesquels s'est basé le PROMOTEUR afin de retenir les assises de la route 132 pour l'implantation de l'autoroute en tranché en zone urbaine.

De plus, le Comité pour l'autoroute 30 sud inc. n'accepte pas que le PROMOTEUR n'ait pas pris en considération les critères de sécurité et de qualité de vie (effets sonores et risques de déversements toxiques sur la santé des populations) pour le choix du tracé. Ces mêmes critères de sécurité et de qualité de vie ont guidé le choix du tracé du tronçon de l'autoroute 30, plus à l'Ouest, soit Châteauguay / route 417. Les documents relatifs à ce projet précisent que le tracé d'une autoroute doit éviter de traverser tout espace urbanisé pour des fins de sécurité.

Finalement, le Comité pour l'autoroute 30 sud inc. trouve inadmissible qu'aucune étude d'impact économique puisse préciser aux citoyens, suite à la construction de l'autoroute en tranché, la valeur foncière des résidences qui se retrouveront contiguës à cette autoroute et que la perspective économique des commerces en marge d'une nouvelle infrastructure routière en tranché soit banalisée.

POUR CES MOTIFS le Comité pour l'autoroute 30 Sud inc requiert de votre part Monsieur le Ministre d'État à l'Environnement et à l'Eau, la tenue d'audience publique concernant le projet de construction de l'autoroute 30 sur les assises de la route 132 entre Sainte-Catherine et Candiac.

En espérant recevoir une réponse positive de votre part, veuillez agréer, Monsieur le Ministre d'État, nos salutations les plus respectueuses et soyez assuré de recevoir notre collaboration pleine et entière tout au long de ce processus de consultation publique.

Pierre Arcouette
Président
Le Comité de l'autoroute 30 Sud inc.
C.P. 3
Ville Ste Catherine, Qc J0L 1E0

4 janvier 2002

De : Pierre Côté

St-Constant

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
REÇU LE
08 JAN. 2002
CABINET DU MINISTRE
RÉF.:

Destinataire: Mr. Ministre André Boisclair
Cabinet du ministre
Ministre de l'environnement
Édifice Marie–Guyard, 30e étages
675, boul. René-Lévesque est
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet : Projet de construction de l'autoroute 30 de Ste-Catherine à l'autoroute 15 dans l'axe de la 132.

Cher monsieur le Ministre,

Étant moi-même résidant en bordure de la 132 à St-Constant, je suis directement concerné par la construction de cette autoroute. Je suis propriétaire d'une maison depuis près de 15 ans et je loue le terrain sur lequel elle est bâtie. Ce terrain est loué du ministère des transports du Québec depuis le même temps puisqu'il y avait déjà eu une expropriation avant même que je deviens propriétaire de cet maison. Je suis père d'une famille de deux enfants et mes parents retraités demeure aussi dans la même maison. Nous sommes donc six personnes à vivrent dans cette résidence.

Par conséquent, je suis en désaccord avec la construction de l'autoroute 30 dans l'axe de la 132 c'est à dire le tracé nord parce que si ce projet, tel quel, voyait le jour, je devrais déplacer ma maison sur un autre terrain ce qui m'obligerais à des dépenses énormes comme l'achat d'un terrain , le déplacement de ma résidence et des coûts déjà estimés entre 60 000 et 75 000 dollars .Présentement, je serais incapable d'assumer ces dépenses.

Monsieur le ministre, si je mets de côté mes intérêts personnels, j'en arrive à la même conclusion c'est à dire que la construction de la 30 dans l'axe de la 132 (tracé nord) serait une erreur et un mauvais choix pour toute la population résidant dans la région.

Cela fait deux fois que j'assiste aux consultations publiques et particulièrement celle du Bape soit le 12 décembre 2001 au collège Charles- Lemoyne à ville Ste-Catherine.
Nous étions selon mon estimée près de 300 personnes à assister à cette séance d'information et de consultation .Malgré tout les efforts des représentants promoteurs du ministère des transports à nous vendre le tracé nord(soit la 132) la grande majorité des citoyens assistant à l'assemblée soit 99% optaient pour le tracé sud.

Voici quelques raisons pourquoi le **tracé nord** devrait être rejeté :

-une seule autoroute pour évacuer une population d'environ 60 000 personnes en cas de déversement de produits toxiques.

-baisse importante de l'économie durant la construction de l'autoroute.

-augmentation du trafic lourd.

-augmentation du niveau de bruit, de pollution comme celle du monoxyde de carbone.

-diminution de la qualité de vie des résidants.

-engorgement des voies de services par les camions lourds en cas d'accident sur l'autoroute.

- coûts de construction énormes soit 178 millions pour une seule route excluant les coûts d'aménagement des intersection des voies de services.

-durée de vie de l'autoroute qui aura atteint sa capacité maximale en 2006 soit 162 800 véhicules par jour (selon votre étude).

- et plusieurs autres...

De plus, monsieur le ministre , cela fait plus de 30 ans qu'on entends parler d'une vraie voie de contournement de l'île de Montréal. Selon ma compréhension des mots, « contournement » signifie contourner ce qui existe déjà et non prendre cette seule route d'accès soit la 132, pour la remplacer par une autoroute.

Par conséquent , le seul choix logique en considérant les impacts sur la populations, les coûts et l'utilité se serait que la construction de l'autoroute 30 se construise sur le tracé sud et non sur la 132.

Pour toutes ces raisons, je vous demande qu'il y est des audiences publiques afin que la population débattre de ce projet d'autoroute 30 et ce pour le bien être de tous les citoyens de la région.

Salutations distinguées

Pierre Côté

Montréal, le 3 janvier 2002

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
REÇU LE
07 JAN. 2002
CABINET DU MINISTRE
RÉF.:

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministre d'État à l'Environnement et
À l'Eau et ministre de l'Environnement
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

Sujet : Demande d'audiences publiques sur le projet de l'autoroute 30 entre les villes de Candiac et de Ste-Catherine,

Mon intérêt : Je suis propriétaire d'un édifice de six logis situé au 35 sur la rue Lériger à St-Constant près de l'intersection St-Pierre et la 132.

Monsieur le Ministre Boisclair,

Personne ne s'oppose au projet de l'autoroute 30 afin de désengorger Montréal avec une voie d'évitement sur la rive sud, toutefois une pétition de 14 000 noms a circulée pour dénoncer le trajet proposé dans notre région. J'ai pris connaissance de l'étude d'impact du niveau sonore qui a été effectuée pour le compte du ministère, j'ai assisté à la séance d'information tenue par le bureau d'audiences publiques le jeudi 12 décembre dernier sur le projet et je me pose plusieurs questions.

1. Le ministère des transports nous propose ici un projet d'autoroute du type « Décarie », creusé sous le niveau du fleuve. Pourquoi investir tant d'argent, lorsqu'une alternative au niveau du sol à quelques kilomètres de différence est possible?

2. Le ministère des transports nous dit que les deux tracés possibles ont un coût comparable, mais je crois que l'évaluation financière du tracé sud doit tenir compte du fruit de la vente de terrain que le ministère a acquis le long de l'actuelle 132 qui ne seront plus utiles. Donc le tracé sud serait-il bien moins dispendieux que l'on veut le prétendre?

3. Le ministère de l'environnement nous dit que les résidents proches de l'actuelle route 132 ne seront que légèrement affectés négativement par ce projet. En fait seul le niveau de pollution par le bruit a été évalué basé sur des niveaux d'achalandage de l'année 1997 de la route 132. Aucune étude sur la pollution de l'air n'a été faite ou encore sur la nappe phréatique par exemple. Je vous rappel que le projet proposé serait sous le niveau du fleuve par endroit. Est-ce que nous devrions donner notre aval à un projet dont nous ne connaissons pas tous les impacts environnementaux?

4. J'ai aussi appris que le tracé de la 132 était privilégié en accord avec la loi sur la préservation du territoire agricole. Il faut comprendre que le long du couloir de 7 km prévu au projet pas moins de 80 % du terrain est déjà consacré à l'agriculture, je suis d'avis qu'une petite partie de ce terrain pourrait servir à accueillir l'autoroute 30. De plus lorsque vous avez construit la 30 dans la région de Greenfield Park, Brossard et La Prairie, vous n'avez pas détruit leur boulevard Taschereau, à ce moment, vous avez empiété sur les terres zonées agricoles. Est-ce que l'on fait ici du favoritisme en ne traitant pas les résidents de la région de Brossard de la même manière que les résidents de St-Constant? Est-ce que l'on préfère déranger les 60 000 personnes que quelques champs de blé d'inde?

5. Je pense aussi à tous les commerces sur l'actuelle route 132. S'ils y sont installés, s'est pour bénéficier de l'achalandage de l'artère commercial le plus important de ces villes. Il est logique de croire que pratiquement tous les véhicules circuleront dans la partie creusée de la nouvelle autoroute 30. Ce qui veut dire que nous seront pollués par le bruit, l'air et qu'en plus notre économie locale sera lourdement impactée dus au fait que les gens ne passe plus sur l'artère commerciale. En fait aucune étude n'a été faite sur l'impact du projet sur l'économie locale. Est-ce que l'on veut vraiment vider une région de sa population et de ses commerces?

Bien que le projet soit nécessaire pour la ville de Montréal, je crois qu'il ne faut pas détruire la qualité de vie des résidents de la rive-sud. Selon moi une plus grande étude doit être faite que seul le bureau d'audiences publiques (BAP) peut accomplir. Je vous demande donc de donner le mandat au BAP pour que ces audiences aient lieu le plus tôt possible.

Merci à l'avance de votre temps et veuillez accepter l'expression de mes sentiments les meilleurs en ce début d'année 2002.



Pierre Labelle, CMA, MBA

LaSalle (Québec)

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA *Montérégie*

CRE *Montérégie*

233, BOUL. LAURIER, BUREAU 204, SAINT-BASILE-LE-GRAND (QUÉBEC) J3N 1M2

Saint-Basile-Le-Grand, le 3 janvier 2002

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
REÇU LE
09 JAN. 2002
CABINET DU MINISTRE
RÉF.:

Monsieur André Boisclair,
Ministre d'État à l'Environnement et à l'Eau
Et ministre de l'Environnement
Édifice Marie Guyart
675, boul. René-Lévesque Est
Québec Qc
G1R 5V7

Objet : Demande d'audiences publiques pour l'autoroute 30

Monsieur le Ministre,

Le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie vous demande par la présente que des audiences publiques soient tenues relativement au projet de prolongement de l'autoroute 30 en Montérégie.

En effet, il s'avère important tel qu'il est stipulé dans l'étude d'impacts déposée par le Ministère du Transport que « étant donné l'importance des enjeux environnementaux et des enjeux financiers (coûts) liés à la présence de ces sites contaminés, une caractérisation préliminaire de chacun des sites répertoriés devrait être réalisée... confirmée... une gestion adéquate des sols et des eaux contaminées et finalement d'évaluer de la façon la plus précise possible, les coûts inhérents à cette problématique avant les travaux de construction »[1]. Ceci en parlant du corridor situé au Nord qui est situé sur la route 132 à la hauteur de St-Constant et Delson. Un trajet qui suscite une controverse auprès de la population locale étant donné le nombre de sites contaminés qui seront traversées par le tracé de la route 30 .

Veuillez donc inscrire notre organisme comme demandeur d'audiences publiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Gilles J. Gauthier,
Président du CREMontérégie

[1] Rapport final de l'étude d'impact soumise au ministère de l'environnement par le Ministère des transports, juin 1998

TÉLÉPHONE (450) 441-3371 | TÉLÉCOPIEUR (450) 441-3307 | COURRIEL info@crem.qc.ca | SITE WEB www.crem.qc.ca

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
REÇU LE
07 JAN. 2002
CABINET DU MINISTRE
RÉF.:

Le 29 décembre 2001

M. André Boisclair
Cabinet du Ministre d'Etat à l'environnement

Monsieur,

Objet: Projet de l'autoroute 30 (Candiac-Ste-Catherine)

Suite à la réunion du 12 décembre dernier concernant le projet ci-haut mentionné, j'aimerais vous faire part de mes préoccupations.

Je demeure à Ste-Catherine depuis 14 ans et j'ai passé la première partie de ma vie à Delson.

Je m'oppose à la construction de l'autoroute 30 tel que proposé par le Ministère des Transports pour les raisons suivantes:

- Tracé retenu

Pourquoi s'entêter à faire passer l'autoroute au coeur de nos villes et ainsi détruire notre qualité de vie par la polution par le bruit, par les émanations d'essence et en tuant les commerces environnants qui ne seront d'aucun attrait pour la population locale.

Une autoroute par définition n'est-elle pas une voie de contournement

- Qu'arrivera-t-il en cas d'accident majeur ?

Lorsqu'un accident survient à Laprairie nous avons toujours le choix de contourner l'obstacle par une des 3 voies rapides soit: la 30, la 132 et le boul. Taschereau. Où irons nous ???

Le tracé non retenu par le Ministèere des Transports permettrait de contourner facilement l'obstacle.

- Une route en dépression

Pourquoi refaire un autre boul. Décarie sur la rive-sud quand tous les résultats sont désastreux et plus coûteux avec ses stations de pompage. Notre région est déjà à risque élevé pour les inondations.

De plus, en cas de déversement de produits toxiques, les pompes vont rejeter les produits dans la rivière qui se déversera dans le fleuve. Bravo!

Le tracé non retenu par le Ministère des Transports permettrait de limiter l'étendu des dégats à l'endroit du déversement seulement.

- Augmentation démographique

Notre région se développe rapidement à cause de la qualité de vie que nous y trouvons à proximité de Montréal.

La route 30 a été construite dans le but de réduire la circulation excessive dans les grands artères de Montréal de tous les véhicules lourds qui traverse Montréal pour rejoindre d'autres axes routiers importants.

Pourquoi détruire notre environnement pour libérer Montréal.

Lors de la soirée d'information un représentant du Ministère des Transports nous a informé que lorsque la circulation aura atteint son point de saturation sur le trajet proposé, ils n'auront aucune autre choix que de construire une nouvelle route.

Le tracé non retenu par le Ministère des Transports permettrait de favoriser une meilleure organisation du réseau routier et ce sur une très longue échéance en tenant compte de l'aspect démographique.

Les terrains achetés par le Ministèere des Transports peuvent être revendus à des commerçants qui en feront profiter la population locale et par le fait même paiera une partie des coûts d'achat pour les terres du tracé non retenu.

Vous voulez restructurer le réseau routier.... mais ne le faites pas au détriement de la population locale.

Notre 132 actuelle pourrait être très sécuritaire en éliminant la voie centrale et en y installant un terre-plein pour réduire les possibilités de tourner à gauche à toutes les intersections. Nous avons un bel exemple sur le boulevard Taschereau.

Je suis assurée qu'il restra encore assez d'argent pour réaliser ces modifications à la 132 actuelle, car la réalisation de la route 30 dans les champs s'avère moins coûteuse et plus efficace pour tout le monde.

Merci d'avoir pris le temps de me lire.

Lucie Gervais

Lucie Gervais

Ste-Catherine, Québec

Montréal, le 18 décembre 2001

Monsieur André Boisclair,
Ministre d'État à l'Environnement et à l'Eau
Et ministre de l'Environnement
Édifice Marie Guyart
675, boul. René-Lévesque Est
Québec Qc
G1R 5V7

Objet : Demande d'audiences publiques pour l'autoroute 30

Monsieur le Ministre,

Le groupe environnemental Résidant Vert de la Montérégie vous demande par la présente que des audiences publiques soient faites en ce qui concerne le projet prolongation de l'autoroute 30 dans l'axe de la 132 entre Candiac et St-Catherine.

En effet, il s'avère important que la population soit bien informée des coûts environnementaux et économiques que ce projet engendrera car tel qu'il est présenté à l'heure actuelle il ne semble pas comptabilisé tous les impacts environnementaux et économiques.

Le projet de la 30 dans l'axe de la 132 entre Candiac et St-Catherine consiste en autoroute souterraine qui pourrait affecter la nappe d'eau souterraine contaminée par une activité industrielle. Toucher à cette nappe ou en retirer une partie risque de faire bouger la poche de contamination vers d'autres veines d'eau non contaminé. Ces dernières dérivant vers le fleuve. Des contaminant comme le phénol et le plomb ainsi que des hydrocarbures aromatiques polycycliques pourrait devenir volatile et se répandre dans l'air. De plus les couts reliés a une décontamination selon la politique du ministère n'ont pas été inclus. Présentement, cette poche de contamination sous St-Constant semble stable. Les incidences du au déplacement de celle ci pourrait s'averrai être dangereux ou même catastrophique pour la qualité de vie et la santé.

La population en général ne semble pas contre le projet de l'autoroute 30 mais aimerait qu'une partie de son tronçon à la hauteur de St-Constant, Delson, Candiac et St Catherine passe à l'intérieur des terres agricoles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Richard Marois,
Président de Résidant Vert
1751, rue Richardson, Bureau 6503
Montréal (Québec), H3K 1G6
(Secteur rive sud 3950 Beethoven Brossard J4Z2W5)

Candiac, le 18 décembre 2001

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
REÇU LE
07 JAN. 2002
CABINET DU MINISTRE
RÉF.:

Monsieur André Boisclair
Ministre de l'Environement du Québec
675, boulevard René-Lévesque est
30e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Référence : Une demande d'audience publique

Monsieur,

La présente a pour but de vous intéresser à ma demande de tenir des audiences publiques pour le projet de construction de l'autoroute 30 de Sainte-Catherine à l'autoroute 15 par le ministère des Transports.

Actuellement vice-président d'Accès Roussillon, un organisme à but non-lucratif et à but non-gouvernemental, et qui est un regroupement de citoyens et de citoyennes voué à l'amélioration du transport dans la MRC de Roussillon, je suis d'avis que la tenue d'audience publique représente une opportunité pour la population de se prononcer sur le projet, surtout compte tenu de l'importance qui lui est accordé.

Ainsi, notre équipe, soucieuse de l'intérêt des citoyens en qui concerne les problématiques liées au transport, s'accorde sur l'importance d'être à l'écoute de la population et de son implication active dans ce dossier.

Bien à vous,

Alexandre Lampron

Alexandre Lampron
Vice-président d'Accès Roussillon
17 av. Abbaye
Candiac (Québec)
J5R 2A8
Téléphone : (450) 444-2403
Cellulaire (avec boîte vocale) : (514) 831-6475

À Monsieur André Boisclair
Ministère de l'environnement
Édifice Marie-Guyart, 30 ème étage
675, Boul. René-Levesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7.

Le lundi 17 décembre 2001.

Cela fait deux séances de consultation publique que j'assiste au sujet du prolongement de l'autoroute 30. À celle du 12 décembre 2001 au Collège Charles-Lemoyne à Ville Sainte-Catherine, j'ai eu l'impression, en temps que propriétaire concerné, que 99% des citoyens assistant à l'assemblée optaient pour le tracé sud, afin d'éviter que le tracé nord « QUI PASSE DANS LEUR COURS » réduise considérablement leur qualité de vie pour laquelle ils ont choisie de vivre en banlieue.

Je ne comprends toujours pas pourquoi, malgré une pétition de 14,000 noms ainsi que les contestations d'une population de 60 000 habitants, vous persistez, d'une façon dictatoriale, d'imposer l'unique tracé nord.

Nous sommes en 2001 presque 2002, avec toutes les prévisions réalistes, le début des travaux, plus environ 3 ans de construction, ceci nous amènerait en 2006-2007. Pour défaire une bonne route et la refaire. Toutes les prévisions et études au coût de 23 millions de dollars, prouvent qu'en 2016, 162 800 véhicules par jour emprunteront cette autoroute ainsi que les voies locales longeant cette autoroute, qui sera alors saturé en 2016. Le désengorgement escompté de la 40 (Métropolitaine) devient donc hypothétique et vous obligera, dans 10 ans à construire une route de contournement, ou d'évacuation en cas de catastrophe naturelle ou autre accident bloquant l'unique accès.

Est-ce ça de prévoir l'avenir à long terme avec les deniers des contribuables pour une période de 10 ANS seulement avec congestion assurée ?

Votre projet d'expropriation de l'emprise date de 35 ans. Il serait dommage et illogique d'avoir une vision à court terme. Alors que pour un coût identique, soit 186 millions de dollars « d'après études » vous pourriez avoir les deux pour le prix d'un, une autoroute au sud, et aménager sans défaire pour refaire la route 132 existante.

FAUT-IL FAIRE UN RÉFÉRENDUM ?

Une citoyenne qui a l'impression de se faire passer « UN GROS SAPIN »

JOYEUX NOËL.

Madame Marlène Wendling
Greenfield Park, Qc

ZIP Ville-Marie

751,
e Richardson
ureau 6503
ontréal
uébec)
3K 1G6
léphone :
4) 934-0884
lécopieur :
4) 934-0247
urriel :
zzip.ville_marie@sympatico.com

Montréal, le 17 décembre, 2001

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
REÇU LE
27 DEC. 2001
CABINET DU MINISTRE
RÉF.:

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministre d'état à l'Environnement
et à l'Eau et ministre de l'Environnement
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet: Demande d'audience publique pour le projet de construction de l'autoroute 30 de Sainte-Catherine à l'Autoroute 15 par le Ministère des Transports.

Monsieur le ministre,

Le Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) Ville-Marie est une table de concertation multisectorielle de niveau régional ou siègent des représentants de divers milieux, préoccupés par l'état du fleuve et son environnement.

Le Comité fait partie d'un regroupement de 14 Comités ZIP qui adhèrent tous à la coalition provinciale de Stratégies Saint-Laurent et qui oeuvrent sur l'ensemble du Fleuve Saint-Laurent.

La mission du Comité ZIP Ville-Marie, dont le territoire d'intervention couvre les municipalités riveraines de l'ouest de l'Île de Montréal et de la rive sud, concerne la protection des habitats riverains et le recouvrement des usages du fleuve Saint-Laurent.

L'étude d'impact environnementale déposée par le Ministère des Transports du Québec, identifie un ensemble d'impacts concernant le drainage des eaux de ruissellement sur l'environnement, dont l'intensité sera forte. De plus, la séance d'information tenue par le BAPE, en date du 12 décembre, n'a pas fournis des informations additionnels.

À cet effet, l'étude ne précise pas :

- Les options retenues pour évacuer les eaux de ruissellement;
- Les résultats des simulations hydrauliques sur les rivières Tortue et St-Régis;
- Les impacts des volumes d'eaux de ruissellement sur les berges rivières fortement encaissées;
- La charge toxique des eaux de ruissellement;
- Les usages des rivières Tortue et St-Régis par la faune;

Les mesures d'atténuation que le ministère propose de mettre en place, restent cependant de nature générale et relativement imprécise.

Les motifs de notre demande d'audience publique pour le projet de construction de l'autoroute 30 de Sainte-Catherine à l'autoroute 15 touche plus particulièrement les dommages anticipés par la construction d'un autoroute en tranché sur la nappe phréatique et l'impact du drainage des eaux de ruissellement sur les habitats des cours d'eau et du fleuve.

Le Comité ZIP Ville-Marie, est non seulement concerné par les impacts sur le milieu aquatique, les rives des cours d'eau et finalement le Fleuve mais nous sommes aussi inquiet de la nature du suivi environnemental de la mise en place et surtout de l'efficacité de ces mesures d'atténuation.

En espérant, que serez en mesure de donner suite à notre demande, veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Luc Bergeron
Directeur

OBJET : Demande d'audience publique pour l'autoroute 30 reliant Candiac et Ste-Catherine dans l'axe de la 132

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministère d'État à l'Environnement et à l'Eau et ministre de l'Environnement
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3911
<télécopieur (418) 643-4143
Courriel : cab.ministre@menv.gouv.qc.ca

MOTIF :

J'ai assisté à la soirée d'information pour ce tronçon. Le ministère du transport a un problème avec ma compagnie. En construisant la 30 on m'enclave, je n'ai plus d'accès à ma compagnie. Bien qu'il dise être en négociation avec la ville pour ouvrir la rue Léo au coût de $3.1 million (montant non inclus dans l'estimé de construction de la 30) pour que j'accède à mon entreprise. J'ai vérifié avec la ville en date du 11 janvier et aucune entente n'est conclu.
Je suis cependant outragé que le gouvernement, n'est jamais pensé à régler mon problème mais on pensé à faire l'entrée d'un terrain vacant à Candiac (Carousel) en vue d'un éventuel développement, il faut dire que nous sommes seulement une PME Québécoise de 14 employés et que les promoteurs du terrain vacant sont de gros investisseurs potentiel.
J'insiste pour que des audiences publiques soit faite, je ne crois que le ministère a laissé beaucoup de lacune dans ce dossier.
Ils ont répondu vaguement à la manière d'évacuer en cas de déversement.
L'accessibilité au commerce existant sera perturbée fortement pendant les travaux et sera souvent difficile d'accès après.
Les PME de notre région seront très affectées. Pour aider Montréal?
Et même Montréal ne veut pas de route en dépression pourquoi sommes nous forcé accepté cela?
Louise Forget
Présidente
Azimuth Machinerie
6040 route 132
Ville Ste Catherine

OBJET : Contre le tracée NORD de l'autoroute 30 reliant Candiac et Ste-Catherine

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministère d'État à l'Environnement et à l'Eau et ministre de l'Environnement
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143
Courriel : cab.ministre@menv.gouv.qc.ca

FENCAR AUTO INC.
15, RTE 132
DELSON, QC. J0L 1G0
TÉL.: 638-3000

MOTIFS :

Le Tracé proposé actuellement porterait un énorme préjudice à notre commerce, avec un tracé en depression notre visibilité serait réduite considérablement et une bonne visibilité est essentiel pour un commerce de voiture d'occasion. De plus la pollution urbaine qui entrainerait en flux plus élevé de véhicule serait désastreuse pour le commerce et la qualité de vie de nos employés.

INTÉRÊT :

- Visibilité directe du commerce par rapport à la route 132.
- Un traffic urbain acceptable avec beaucoup plus d'avantage que d'inconvenient.
- La possibilité de voir un développement économique et commercial très prometteur avec l'actuel Route 132

NOMS	ADRESSE
JOHN FENCHAK	DELSON J0L 1G0.

OBJET : Contre le tracée NORD de l'autoroute 30 reliant Candiac et Ste-Catherine

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministère d'État à l'Environnement et à l'Eau et ministre de l'Environnement
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143
Courriel : cab.ministre@menv.gouv.qc.ca

FENCAR AUTO INC.
15, RTE 132
DELSON, QC. J0L 1G0
TÉL.: 638-3000

MOTIFS :

Le Tracé proposé actuellement porterait un énorme préjudice à notre commerce, avec un tracé en dépression notre visibilité serait réduite considérablement et une bonne visibilité est essentiel pour un commerce de voiture d'occasion. De plus la pollution urbaine qu'entraînerait un fleuve plus élevé de véhicule serait désastreuse pour le commerce et la qualité de vie de nos employés.

INTÉRÊT :

- Visibilité directe du commerce en arrivant à la sortie 132,
- Un trafic urbain acceptable avec beaucoup plus d'avantage que d'inconvénient.
- La possibilité de voir un développement économique et commercial très prometteur avec l'actuel Route 132

NOMS	ADRESSE
M. Jemchell	

OBJET : Contre le tracée NORD de l'autoroute 30 reliant Candiac et Ste-Catherine

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministère d'État à l'Environnement et à l'Eau et ministre de l'Environnement
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143
Courriel : cab.ministre@menv.gouv.qc.ca

FENCAR AUTO INC.
15, RTE 132
DELSON, QC. J0L 1G0
TÉL.: 638-3000

MOTIFS :

Le Tracé proposé actuellement porterait un énorme préjudice à notre commerce, avec un tracé en dépression notre visibilité serait réduite considérablement et une bonne visibilité est essentiel pour un commerce de voiture d'occasion. De plus la pollution urbaine qui entraînerait un flux plus élevé de véhicule serait désastreuse pour le commerce et la qualité de vie de nos employés.

INTÉRÊT :

- Visibilité directe du commerce en accord à la route 132.
- Un traffic urbain acceptable avec beaucoup plus d'avantage que d'inconvénient.
- La possibilité de voir un développement économique et commercial très prometteur avec l'actuel Route 132

NOMS	ADRESSE
RISHI CANOO	

OBJET : Contre le tracée NORD de l'autoroute 30 reliant Candiac et Ste-Catherine

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministère d'État à l'Environnement et à l'Eau et ministre de l'Environnement
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143
Courriel : cab.ministre@menv.gouv.qc.ca

FENCAR AUTO INC.
15, RTE 132
DELSON, QC. J0L 1G0
TÉL.: 638-3000

MOTIFS :

Le Tracé proposé actuellement porterait un énorme préjudice à notre commerce, car un tracé en dépression notre visibilité serait réduite considérablement et une bonne visibilité est essentiel pour un commerce de voiture d'occasion. De plus la pollution urbaine qu'entraînerait un flux plus élevé de véhicules serait désastreuse pour le commerce et la qualité de vie de nos employés.

INTÉRÊT :

- Visibilité directe du commerce en accord à la route 132.
- Un traffic urbain acceptable avec beaucoup plus d'avantage que d'inconvénient.
- La possibilité de voir un développement économique et commercial très prometteur avec l'actuel Route 132

NOMS	ADRESSE
Stefano Fejzo	

OBJET : Contre le tracée NORD de l'autoroute 30 reliant Candiac et Ste-Catherine

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministère d'État à l'Environnement et à l'Eau et ministre de l'Environnement
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143
Courriel : cab.ministre@menv.gouv.qc.ca

FENCAR AUTO INC.
15, RTE 132
DELSON, QC. J0L 1G0
TÉL.: 638-3000

MOTIFS :

Le Tracé proposé actuellement porterait un énorme préjudice à notre commerce, avec un tracé en dépression notre visibilité serait réduite considérablement et une bonne visibilité est essentiel pour un commerce de voiture d'occasion. De plus la pollution urbaine qu'entraînerait un flux plus élevé de véhicule serait désastreuse pour le commerce et la qualité de vie de nos employés.

INTÉRÊT :

- Visibilité directe du commerce en arrivant à la route 132.
- Un trafic urbain acceptable avec beaucoup plus d'avantage que d'inconvénient.
- La possibilité de voir un développement économique et commercial très prometteur avec l'actuel Route 132.

NOMS	ADRESSE
CANDIAC CIMENT	

OBJET : **Demande d'audience publique pour l'autoroute 30 reliant Candiac et Ste-Catherine dans l'axe de la 132**

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministère d'État à l'Environnement et à l'Eau et ministre de l'Environnement
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone :	**(418) 521-3911**
Télécopieur	**(418) 643-4143**
Courriel :	**cab.ministre@menv.gouv.qc.ca**

MOTIFS :

- ✓ **Inquiétude concernant la durée des travaux qui rendra l'accessibilité de nos commerces environnants difficile. Répercussion sur la rentabilité de ceux ci**
- ✓ **Impact majeur sur la circulation déjà très difficile pour joindre les centres d'affaires et industriels**
- ✓ **Coût des travaux supérieurs (plus que le double) au tracé dans les terres**
- ✓ **Perte d'évaluation de nos résidences**
- ✓ **Perte de notre qualité de vie, pollution et bruit**
- ✓ **Contamination de nos rivières**
- ✓ **En cas de déversement, évacuation restreinte, aucune voie de contournement**
- ✓ **Division de nos villes, accès restreint pour les activités sociales**
- ✓ **Augmentation de l'achalandage au pont Mercier le matin par les véhicules en transit**
- ✓ **Route en dépression, le coût des stations de pompage n'étant pas déterminé, frais additionnels non prévus dans le 178$M estimé**
- ✓ **Décontamination des terres : coût additionnel non prévu dans le $178M**
- ✓ **Détérioration de nos rues résidentielles pendant les travaux**

Nom (signature et en majuscules)

Leopold Forcier LEOPOLD - FORCIER

Adresse : Ste Catherine

Commentaires :

OBJET : Demande d'audience publique pour l'autoroute 30 reliant Candiac et Ste-Catherine dans l'axe de la 132

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministère d'État à l'Environnement et à l'Eau et ministre de l'Environnement
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143
Courriel : cab.ministre@menv.gouv.qc.ca

MOTIFS et INTÉRÊTS:

☐ Inquiétude concernant la durée des travaux qui rendra l'accessibilité de nos commerces environnants difficiles.

☑ Coût des travaux supérieurs sur l'axe de la 132(tracé nord) comparativement au tracé sud dans les terres.(estimations 178$M pour une route contre 180$M pour deux routes).

☑ Perte d'évaluation de nos résidences.

☑ Perte de notre qualité de vie, pollution et bruit.

☐ Contamination de nos rivières et du fleuve St Laurent. En cas de déversement, évacuation restreinte aucune voie de contournement.

☑ Division de nos villes, accès restreinte pour les activités sociales.

☐ Augmentation de l'achalandage au pont Mercier le matin par les véhicules en transit.

☐ Route en dépression, les stations de pompage ne sont pas déterminées, frais additionnels non prévus dans le 178$M.

☐ Décontamination des terres, coûts additionnels non prévus dans le $178M.

☑ Détérioration de nos rues résidentielles pendant les travaux.

☐ Destruction d'un bien publique (la route 132) non comprise dans le $178M

NOM (en lettres moulées)	ADRESSE	SIGNATURE
Yvon Thibault		
Claudette Thibault		

OBJET : Demande d'audience publique pour l'autoroute 30 reliant Candiac et Ste-Catherine dans l'axe de la 132

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministère d'État à l'Environnement et à l'Eau et ministre de l'Environnement
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143
Courriel : cab.ministre@menv.gouv.qc.ca

MOTIFS et INTÉRÊTS:

☒ Inquiétude concernant la durée des travaux qui rendra l'accessibilité de nos commerces environnants difficiles. (diminution du chiffre d'affaire, perte économique important, fermeture de commerce ?)

☒ Coût des travaux supérieurs sur l'axe de la 132 (tracé nord) comparativement au tracé sud dans les terres (estimations 178$M pour une route contre 180$M pour deux routes).

☒ Perte d'évaluation de nos résidences. (unifamiliale, multifamiliale, commerce)

☒ Perte de notre qualité de vie, pollution et bruit.

☐ Contamination de nos rivières et du fleuve St Laurent. En cas de déversement, évacuation restreinte aucune voie de contournement.

☒ Division de nos villes, accès restreinte pour les activités sociales, perte de temps considérable pour les citoyens (Travailleurs, sante, scolaire, commerces, transport scolaire ...

☐ Augmentation de l'achalandage au pont Mercier le matin par les véhicules en transit.

☐ Route en dépression, les stations de pompage ne sont pas déterminées, frais additionnels non prévus dans le 178$M.

☐ Décontamination des terres, coûts additionnels non prévus dans le $178M.

☒ Détérioration de nos rues résidentielles pendant les travaux.

☐ Destruction d'un bien publique (la route 132) non comprise dans le $178M

NOM (en lettres moulées)	ADRESSE	SIGNATURE
L'ÉQUIPE ÉLUES FÉDÉRAL		
ACTION MUNICIPALE STE CONSTANT		

CHEF DU PARTI

OBJET : Demande d'audience publique pour l'autoroute 30 reliant Candiac et Ste-Catherine dans l'axe de la 132

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministère d'État à l'Environnement et à l'Eau et ministre de l'Environnement
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143
Courriel : cab.ministre@menv.gouv.qc.ca

MOTIFS et INTÉRÊTS:

☐ Inquiétude concernant la durée des travaux qui rendra l'accessibilité de nos commerces environnants difficiles.

☒ Coût des travaux supérieurs sur l'axe de la 132(tracé nord) comparativement au tracé sud dans les terres.(estimations 178$M pour une route contre 180$M pour deux routes).

☒ Perte d'évaluation de nos résidences.

☒ Perte de notre qualité de vie, pollution et bruit.

☒ Contamination de nos rivières et du fleuve St Laurent. En cas de déversement, évacuation restreinte aucune voie de contournement.

☑ Division de nos villes, accès restreinte pour les activités sociales.

☑ Augmentation de l'achalandage au pont Mercier le matin par les véhicules en transit.

☑ Route en dépression, les stations de pompage ne sont pas déterminées, frais additionnels non prévus dans le 178$M.

☑ Décontamination des terres, coûts additionnels non prévus dans le $178M.

☑ Détérioration de nos rues résidentielles pendant les travaux.

☑ Destruction d'un bien publique (la route 132) non comprise dans le $178M

NOM (en lettres moulées)	ADRESSE	SIGNATURE
SYLVIE DESAUTELS		

OBJET : Demande d'audience publique pour l'autoroute 30 reliant Candiac et Ste-Catherine dans l'axe de la 132

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministère d'État à l'Environnement et à l'Eau et ministre de l'Environnement
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143
Courriel : cab.ministre@menv.gouv.qc.ca

MOTIFS et INTÉRÊTS:

☐ Inquiétude concernant la durée des travaux qui rendra l'accessibilité de nos commerces environnants difficiles.

☒ Coût des travaux supérieurs sur l'axe de la 132(tracé nord) comparativement au tracé sud dans les terres.(estimations 178$M pour une route contre 180$M pour deux routes).

☐ Perte d'évaluation de nos résidences.

☒ Perte de notre qualité de vie, pollution et bruit.

☐ Contamination de nos rivières et du fleuve St Laurent. En cas de déversement, évacuation restreinte aucune voie de contournement.

☒ Division de nos villes, accès restreinte pour les activités sociales.

☒ Augmentation de l'achalandage au pont Mercier le matin par les véhicules en transit.

☐ Route en dépression, les stations de pompage ne sont pas déterminées, frais additionnels non prévus dans le 178$M.

☒ Décontamination des terres, coûts additionnels non prévus dans le $178M.

☒ Détérioration de nos rues résidentielles pendant les travaux.

☐ Destruction d'un bien publique (la route 132) non comprise dans le $178M

X PROJET ILLOGIQUE (VOIR SUR NOTRE DATE À MONTRÉAL)

NOM (en lettres moulées)	ADRESSE	SIGNATURE
NORMAND LAFORCE		
VIRGINIE LAFORCE		

Audience du B.A.P.E. Lundi le 18 Février 2002
Projet : Autoroute 30 (Candiac @ Ste-Catherine)
Endroit : Ville de Ste-Catherine

Mme la Présidente, Messieurs les Commissaires

Voici brièvement les raisons pour lesquelles je crois nécessaire la tenue d'une séance du Bureau d'Audience Publique de l'Environnement et également les motifs de mon objection au projet de construction du tronçon de l'autoroute 30 de Candiac à Ste-Catherine sur la Rte 132.

Mes objections sont d'ordre Économique, Environnementale, Social et Politique.

ECONOMIE

En raison des coûts qu'engendre ce projet et également de l'augmentation effarente des coût (1998 : 104$M.....2002 : 178$M)
Pour ce prix nous pourrions avoir une autoroute 4 voies au sud et un boulevard urbain de 6 voies sur la 132 (voir Roche P.227)
On ne m'a pas convaincu que la venue de cette autoroute, va améliorer la situation économique de notre région et va attirer autant de commerces qu'on le prétend.
Au contraire, la construction de cette autoroute va gruger env. 500,000 p.c. de terrain adjacent et ainsi diminuer la capacité de construction de nouveaux commerces et du développement économique de notre région.
On mentionne que 15% des commerces pourrait faire faillite.
On dit également que plusieurs commerces vont voir leur chiffre d'affaire baisser de 25% (surtout durant la période de construction)
L'implantation de cette autoroute va obliger les villes concernées à construire des nouvelles rues qui viendront s'y greffer (+- 12$M)

En résumé, nous n'avons pas les moyens de nous payer le projet que vous nous présentez.

ENVIRONNEMENT

Lors de mes différentes rencontres avec les dirigeants des villes ainsi que des représentants du M.T.Q. plusieurs de mes questions sont restées sans réponse et plusieurs de leurs réponses ne m'ont pas satisfaites.
On ne m'a pas convaincu qu'il y aurait moins de bruit, moins de pollution de l'air et de l'eau et moins de risque d'accidents.
On m'a convaincu par contre que la majorité des camions transportant des produits dangereux et qui passent actuellement dans le tunnel Hypolithe Lafontaine vont passer chez nous.
Imaginez 2,000,000 de camions, soit 5500 / jour.
Selon le M.T.Q un (1) camion remorque = 20 autos donc 110,000 voitures.
C'est assez inquiétant.

En résumé, je n'ai pas la santé assez forte pour supporter votre projet.

SOCIAL

Cette autoroute sera une fissure au centre de nos 4 villes.
Cette autoroute sera une fissure au centre de la future ville.
Non, ce ne sera pas une fissure, ce sera un mur. Un mur psychologique, mais un mur quand même.
Cette autoroute changera radicalement la façon de se déplacer des citoyens que ce soit en auto , en vélo ou à pied.
Cette autoroute c'est un chantier de construction de 3 à 5 ans.
Par contre, cette autoroute en milieu rural c'est 2 ans de travaux « incognito »
Pour rendre une route plus sécuritaire et plus fluide il n'est pas nécessaire de la transformer en autoroute.

En résumé, je me sens exclus de votre projet.

POLITIQUE

Cette autoroute arrive malheureusement 35 ans trop tard.
Cette autoroute prévue au départ en surface, voilà maintenant qu'elle s'enfonce de 25 pi.
Ce projet n'est pas logique.
Sur un tracé global de 135 km....127.3 km en zone rural....7.7 km en zone urbaine
94.3% en zone rural.....5.7 % en zone urbaine
Cette autoroute c'est pas pour nous, c'est pour désengorger Montréal.
Cette autoroute c'est Décarie, c'est la future rue Notre-Dame est. C'est le boul. Métropolitain version 2000.
Cette autoroute c'est ce que conteste beaucoup de villes nord-américaine du Canada et des Etats-Unies.
C'est l'autoroute de l'unanimité fragile. Un maire pour, un maire contre, un maire indécis, un maire indifférent.
C'est l'autoroute de la nouvelle démocratie. Une démocratie non consultative. Un peu plus et on va nous l'imposer.

En résumé, vous ne m'avez pas convaincu de voter pour votre projet.

Madame, Messieurs, merci de m'avoir entendu.

Lors de la présentation de mon mémoire, je détaillerai mes objections et tenterai de vous convaincre de l'illogisme et de l'incohérence de votre projet.

Normand Laforce
Delson

OBJET : Demande d'audience publique pour l'autoroute 30 reliant Candiac et Ste-Catherine dans l'axe de la 132

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministère d'État à l'Environnement et à l'Eau et ministre de l'Environnement
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143
Courriel : cab.ministre@menv.gouv.qc.ca

MOTIFS et INTÉRÊTS:

☒ Inquiétude concernant la durée des travaux qui rendra l'accessibilité de nos commerces environnants difficiles.

☒ Coût des travaux supérieurs sur l'axe de la 132(tracé nord) comparativement au tracé sud dans les terres.(estimations 178$M pour une route contre 180$M pour deux routes).

☒ Perte d'évaluation de nos résidences.

☒ Perte de notre qualité de vie, pollution et bruit.

☒ Contamination de nos rivières et du fleuve St Laurent. En cas de déversement, évacuation restreinte aucune voie de contournement.

☒ Division de nos villes, accès restreinte pour les activités sociales.

☒ Augmentation de l'achalandage au pont Mercier le matin par les véhicules en transit.

☒ Route en dépression, les stations de pompage ne sont pas déterminées, frais additionnels non prévus dans le 178$M.

☒ Décontamination des terres, coûts additionnels non prévus dans le $178M.

☒ Détérioration de nos rues résidentielles pendant les travaux.

☒ Destruction d'un bien publique (la route 132) non comprise dans le $178M

NOM (en lettres moulées)	ADRESSE	SIGNATURE
Rene Vaillancourt Giselle Ginsias		

OBJET : Demande d'audience publique pour l'autoroute 30 reliant Candiac et Ste-Catherine dans l'axe de la 132

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministère d'État à l'Environnement et à l'Eau et ministre de l'Environnement
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143
Courriel : cab.ministre@menv.gouv.qc.ca

MOTIFS et INTÉRÊTS:

☑ Inquiétude concernant la durée des travaux qui rendra l'accessibilité de nos commerces environnants difficiles.

☑ Coût des travaux supérieurs sur l'axe de la 132(tracé nord) comparativement au tracé sud dans les terres.(estimations 178$M pour une route contre 180$M pour deux routes).

☑ Perte d'évaluation de nos résidences.

☑ Perte de notre qualité de vie, pollution et bruit.

☑ Contamination de nos rivières et du fleuve St Laurent. En cas de déversement, évacuation restreinte aucune voie de contournement.

☑ Division de nos villes, accès restreinte pour les activités sociales.

☑ Augmentation de l'achalandage au pont Mercier le matin par les véhicules en transit.

☑ Route en dépression, les stations de pompage ne sont pas déterminées, frais additionnels non prévus dans le 178$M.

☑ Décontamination des terres, coûts additionnels non prévus dans le $178M.

☑ Détérioration de nos rues résidentielles pendant les travaux.

☑ Destruction d'un bien publique (la route 132) non comprise dans le $178M

NOM (en lettres moulées)	ADRESSE	SIGNATURE
Annee Huot	[illegible] Ste Catherine J [illegible]	[signature]

OBJET : Demande d'audience publique pour l'autoroute 30 reliant Candiac et Ste-Catherine dans l'axe de la 132

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministère d'État à l'Environnement et à l'Eau et ministre de l'Environnement
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143
Courriel : cab.ministre@menv.gouv.qc.ca

MOTIFS et INTÉRÊTS:

☒ Inquiétude concernant la durée des travaux qui rendra l'accessibilité de nos commerces environnants difficiles.

☒ Coût des travaux supérieurs sur l'axe de la 132(tracé nord) comparativement au tracé sud dans les terres.(estimations 178$M pour une route contre 180$M pour deux routes).

☒ Perte d'évaluation de nos résidences.

☑ Perte de notre qualité de vie, pollution et bruit.

☒ Contamination de nos rivières et du fleuve St Laurent. En cas de déversement, évacuation restreinte aucune voie de contournement.

☒ Division de nos villes, accès restreinte pour les activités sociales.

☒ Augmentation de l'achalandage au pont Mercier le matin par les véhicules en transit.

☒ Route en dépression, les stations de pompage ne sont pas déterminées, frais additionnels non prévus dans le 178$M.

☒ Décontamination des terres, coûts additionnels non prévus dans le $178M.

☒ Détérioration de nos rues résidentielles pendant les travaux.

☒ Destruction d'un bien publique (la route 132) non comprise dans le $178M

NOM (en lettres moulées)	ADRESSE	SIGNATURE
Marc Huot		
Marie Huot		

OBJET : Demande d'audience publique pour l'autoroute 30 reliant Candiac et Ste-Catherine dans l'axe de la 132

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministère d'État à l'Environnement et à l'Eau et ministre de l'Environnement
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143
Courriel : cab.ministre@[illegible]

MOTIFS et INTÉRÊTS:

☑ Inquiétude concernant la durée des travaux qui rendra l'accessibilité de nos commerces environnants difficiles.

☑ Coût des travaux supérieurs sur l'axe de la 132(tracé nord) comparativement au tracé sud dans les terres.(estimations 178$M pour une route contre 180$M pour deux routes).

☑ Perte d'évaluation de nos résidences.

☑ Perte de notre qualité de vie, pollution et bruit.

☑ Contamination de nos rivières et du fleuve St Laurent. En cas de déversement, évacuation restreinte aucune voie de contournement.

☑ Division de nos villes, accès restreinte pour les activités sociales.

☑ Augmentation de l'achalandage au pont Mercier le matin par les véhicules en transit.

☑ Route en dépression, les stations de pompage ne sont pas déterminées (coûts additionnels non prévus dans le 178$M.

☑ Décontamination des terres, coûts additionnels non prévus dans le $178M.

☑ Détérioration de nos rues résidentielles pendant les travaux.

☑ Destruction d'un bien publique (la route 132) non comprise dans le $178M.

NOM (en lettres moulées)	ADRESSE	SIGNATURE
LEO SAMSON		